



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2026 DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE

En application des articles 221-1, 222-4, 222-5 et 222-6 du Règlement général de l'AMF

SOMMAIRE

1.	Rapport de gestion semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2026	P. 3
2.	Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2026	P. 63
3.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026	P. 115
4.	Attestation du responsable de l'information	P. 119
5.	Glossaire	P. 120

RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL
DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE
AU 30 JUIN 2026

SOMMAIRE DU RAPPORT DE GESTION

1. Examen de la situation Financière et du résultat du premier semestre 2026	5
1.1 La situation économique	5
1.2 Analyse des comptes consolidés	10
1.3 Capital social et sa rémunération	15
1.3.1 Les parts sociales	15
1.3.2 Les Certificats coopératifs d'associés (CCI)	16
1.3.3 Les Certificats coopératifs d'investissement (CCA)	16
1.4 Evénements postérieurs à la clôture	16
1.5 Informations diverses	16
2. Facteurs de risques et informations prudentielles	17
2.1 Informations prudentielles	17
2.2 Facteurs de risques	18
2.2.1 Facteurs de risques liés à l'émetteur et à son activité	18
2.2.2 Risques de crédit et de contrepartie	18
2.2.3 Risques financiers	22
2.2.4 Risques opérationnels et risques connexes	25
2.2.5 Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Atlantique Vendée évolue	28
2.2.6 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée	33
2.2.7 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	35
2.3 Gestion des risques	37
2.3.1 Appétence au risque, Gouvernance et organisation de la gestion des Risques	38
2.3.2 Dispositif de stress tests	43
2.3.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques	43
2.3.4 Risques de crédit	50
2.3.5 Risques de marché	56
2.3.6 Gestion du bilan	57
2.3.7 Risques opérationnels	58
2.3.8 Risques de non-conformité	60
2.3.9 Risque juridique	64

1. Examen de la situation Financière et du résultat du premier semestre 2026

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement Economique et financier global

Rétrospective 1^{er} semestre 2026

L'**environnement international** a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre : la guerre opposant les Etats-Unis à l'Iran dans le golfe Persique s'est ajoutée à la succession déjà longue de chocs de nature et d'ampleur très diverses (de l'épidémie de Covid à la guerre en Ukraine, en passant par les droits de douane américains). Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des **prix du pétrole et du gaz** mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Après s'être situé à environ 61 dollars/baril (\$/baril) début janvier, le prix du pétrole (Brent) s'est brutalement redressé pour culminer à 118 \$/baril fin mars puis de nouveau fin avril, après avoir diminué jusqu'à 90 \$/baril sur fond d'espoirs de désescalade au Moyen Orient. Le prix du pétrole ne s'est franchement replié qu'à la faveur de la signature mi-juin d'un protocole d'accord (*Memorandum of understanding, MoU*) entre l'Iran et les États-Unis. Ce *MoU* prévoyait un cessez-le-feu, offrant aux belligérants 60 jours pour négocier les termes d'un véritable accord. Malgré les espoirs de paix (même incertaine et lointaine) et de réouverture, au moins partielle, du détroit d'Ormuz, à 73 \$/baril au 30 juin, le prix excédait toujours son niveau de début d'année de 20%, avant de se redresser en raison de la reprise des hostilités armées début juillet¹.

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et des pays fortement dépendants du Golfe pour leurs approvisionnement (tels Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines). En revanche, les prévisions sur les **Etats-Unis** ont été peu révisées : ils sont désormais exportateurs nets d'énergie et l'économie américaine a, de fait, bien résisté au choc provoqué par la guerre en Iran. Au premier trimestre², quoique décevante, la croissance du PIB américain (à 1,6% en variation trimestrielle annualisée) a pâti du ralentissement de la consommation des ménages mais a continué de profiter de la très forte accélération de l'investissement privé, notamment en équipements de traitement de l'information et en produits de la propriété intellectuelle, principalement des logiciels. Partant en janvier d'un niveau (2,4%) excédant déjà la cible de 2% de la *Federal Reserve*, l'inflation totale (sur 12 mois) s'est établie à 3,5% en juin après un pic à 4,2% en mai. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) ne s'est que très peu redressée (2,5% en janvier à 2,6% en juin). Cette quasi-stabilité suggère une diffusion limitée du choc inflationniste subi, en amont, par les prix de l'énergie et valide un scénario dans lequel les « effets de second tour » seraient contenus.

Dans la **zone euro**, le processus désinflationniste, bien abouti, s'est interrompu : l'inflation totale (HICP sur 12 mois) s'est redressée de 1,7% en janvier à 3,2% en mai avant de fléchir à 2,8% en juin. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a que marginalement augmenté (de 0,2 point de pourcentage au cours du premier semestre, à 2,4% en juin). Au premier trimestre, la croissance (en variation trimestrielle) de la zone euro hors Irlande³ s'est établie à 0,3%. Globalement, ralentissement de la consommation des ménages, repli de l'investissement, contraction des exportations, résistance des importations – malgré une demande domestique terne – se sont conjugués pour susciter cette

¹ A la suite du *MoU*, de nombreuses questions restaient en suspens dont celle, cruciale, du détroit d'Ormuz : l'Iran souhaite le maîtriser et y imposer des droits de passage. Le contrôle du trafic serait partagé avec Oman, conduisant potentiellement à la mise en place de deux corridors. Les tensions étaient dès lors difficilement évitables entre l'Iran et les États-Unis, appuyés par leurs alliés occidentaux, partisans de la libre circulation maritime, mais aussi d'un retour rapide à un trafic fluide. Menaces puis attaques de drones : les Gardiens de la Révolution ont réaffirmé leur volonté de contrôle du détroit et la réponse de Donald Trump ne s'est pas fait attendre. Il a suspendu l'autorisation donnée aux Iraniens d'exporter leur pétrole malgré les sanctions, déclaré la fin du cessez-le-feu et sa volonté de contrôler le détroit. Il semble néanmoins que les négociations se poursuivent.

² Dans cette partie rétrospective, les données d'activité sont privilégiées aux résultats d'enquêtes. Pour la croissance du PIB et de ses composantes, les données disponibles sont arrêtées au premier trimestre. Les dernières estimations (révisées) de ces données ont été publiées en juin.

³ Irlande incluse, le PIB de la zone euro s'est replié (-0,2%). La baisse du PIB irlandais (-12,1%) est imputable à un recul de 27% de l'activité des multinationales, entraînant une baisse de 35% de la valeur ajoutée de l'industrie.

croissance faible. Malgré l'affaiblissement généralisé des moteurs domestiques d'expansion, les performances nationales sont hétérogènes : la croissance s'est révélée plus soutenue qu'anticipé en Allemagne (0,3%), en Italie (0,3%) et en Espagne (0,6%), compensant la contraction de sous-performance française (-0,1%). En **France**, la contraction du PIB s'explique, en partie, par des facteurs transitoires : légère baisse de la consommation des ménages largement imputable au repli de la consommation d'énergie (températures clémentes), repli de l'investissement des ménages partiellement lié à la suspension du guichet de MaPrimeRénov', contraction de l'investissement des administrations publiques, reflet d'une pause des collectivités locales avant les élections municipales. Cette baisse constitue néanmoins une surprise défavorable notable car l'acquis de croissance pour 2026 à l'issue du premier trimestre n'atteint que 0,4%.

Du côté des **marchés financiers**, les **taux d'intérêt** souverains ont essentiellement évolué au gré des informations géopolitiques en provenance du golfe Persique, du cours du pétrole et de l'inflation courante ou anticipée.

Aux **Etats-Unis**, alors que la *Federal Reserve* avait abaissé le taux des *Fed funds* à 3,75% en décembre 2025 (soit une baisse cumulée de 175 points de base, pb, depuis septembre 2024), les marchés penchaient en faveur d'une poursuite de l'assouplissement et tablaient sur un taux terminal proche de 3% fin 2026 (notre scénario retenait un *statu quo*). La *Fed* n'a finalement pas modifié sa politique monétaire au cours du premier semestre. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont brutalement redressés (obligations souveraines, US *Treasuries*), notamment les échéances plus courtes entraînant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt (2/10 ans). Après un répit, les taux se sont de nouveau tendus et le rendement des US *Treasuries* à 10 ans s'est redressé jusqu'à culminer vers 4,80% mi-mai. A la faveur de la signature du *MoU* entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin, les taux d'intérêt se sont repliés : la détente a été plus marquée sur les taux à 10 ans, les taux plus courts résistant en anticipation d'un resserrement monétaire de la *Fed* (anticipation d'environ +25 pb au second semestre 2026). Au 30 juin, les taux à 2 et 10 ans s'élevaient à respectivement 4,14% et 4,44% (3,47% et 4,19% au 2 janvier 2026).

Dans la **zone euro**, les taux ont emprunté des tendances similaires en dépit de tournures monétaires différentes. En début d'année, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin 2025 au terme d'un assouplissement de 200 pb débuté en juin 2024, le retour de l'inflation à la cible de 2% couplé à une croissance correcte validait un scénario de *statu quo* monétaire de la BCE en 2026. Les taux d'intérêt s'étaient alors inscrits sur une tendance baissière avant de brutalement se redresser en raison de la guerre dans le golfe Persique. Entre leurs niveaux pré-guerre et leurs pics mi-mai, les taux souverains allemands à 2 et 10 ans ont ainsi grimpé, respectivement, de près de 75 pb et 55 pb (à 2,75% et 3,20%). En réaction à l'inflation, avérée et redoutée, la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs (25 pb mi-juin). Les effets de ce resserrement, anticipé par les marchés, ont été éclipsés par l'accord signé entre les Etats-Unis et l'Iran qui a permis aux taux d'intérêt de baisser (au 30 juin, ils se situaient, respectivement, 2,53% et 2,91%). Lors de l'éclatement du conflit, les *spreads* des grands pays contre Allemagne (taux à 10 ans) se sont écartés, pénalisant en particulier l'Italie (*spread* contre Bund culminant à 97 pb fin mars, en raison de la vulnérabilité énergétique et d'une trajectoire budgétaire sous pression). Les *spreads* italien et espagnol se sont ensuite resserrés alors que la dérive du *spread* français se poursuivait (inquiétudes sur les comptes publics avec un déficit budgétaire qui avoisinerait 6% du PIB en 2026). Les primes espagnole, italienne et française contre Bund s'établissaient à, respectivement, 44, 69 et 75 pb au 30 juin 2026.

Au cours du premier semestre, parti d'un niveau élevé (à près de 1,18 USD début janvier 2026), l'**euro** ne s'est que légèrement déprécié contre dollar (de 2,6% au cours du semestre). Enfin, les **marchés actions** ont continué d'afficher des belles performances. Les indices Euro Stoxx 50, CAC 40 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 8,2%, 2,5% et 9,3% au premier semestre. Aux Etats-Unis, croissance toujours robuste, investissement en IA (et gains de productivité attendus), baisse des taux d'intérêt réels ont permis à la hausse anticipée des bénéfices des entreprises de se maintenir et de passer outre les valorisations déjà élevées. Les mêmes facteurs, moins puissants en Europe et tout particulièrement en France, expliquent des performances moindres.

1.1.2 Environnement local et positionnement de la caisse régionale Crédit Agricole Atlantique Vendée sur son marché

Banque coopérative, assureur, et acteur immobilier majeur de la Loire-Atlantique et de la Vendée, le **Crédit Agricole Atlantique Vendée bénéficie du développement économique et démographique de son territoire, dynamique sur tous les types de clientèles** : particuliers, professionnels et entreprises.

De l'industrie au transport, en passant par l'artisanat, le tourisme, ou le numérique..., **les départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique ont des activités économiques très variées**. En outre, ils bénéficient de secteurs moteurs pour l'économie locale, portés par de grandes entreprises renommées comme Airbus pour l'**aéronautique**, Les Chantiers de l'Atlantique, Naval Group, et Bénéteau pour la **construction navale et la plaisance**, Terrena, Eurial, CAVAC, et bien autres PME et ETI pour l'**agroalimentaire**.

Depuis 2016 la population augmente chaque année sur les deux départements, notamment sur le littoral ligérien et vendéen, et autour de la métropole nantaise qui attire les actifs. Les derniers chiffres publiés pour 2023 recensent 1 487 570 habitants en Loire-Atlantique en hausse de + 1,1 % par an depuis 2017, et 713 609 habitants vendéens en hausse de + 0,9 % par an. Le nombre total d'habitants des deux départements atteint ainsi **2 201 179 habitants**⁴. **Cette progression de la démographie est un atout pour la Caisse régionale et pour la région.**

Traditionnellement, la Vendée et la Loire-Atlantique contribuent au dynamisme des Pays de la Loire, région la moins touchée par le chômage, et troisième région en termes de PIB par habitant (hors Ile de France). Les derniers chiffres publiés par l'INSEE affichent un PIB en hausse de + 2,3%⁵ sur un an. **À fin mars 2026, les taux de chômage des deux départements restent très inférieurs au taux national mais ils sont en hausse et atteignent 6,1% en Vendée et 6,3% en Loire-Atlantique** contre 7,9 % en métropole⁶. De son côté, l'emploi salarié se maintient néanmoins avec 649 082 salariés en Loire-Atlantique (-0,3% au T1 2026 vs T1 2025) et 272 583 salariés en Vendée (-0,2% sur la période). Les créations d'entreprises progressent de +9,5% sur le territoire de la Caisse régionale par rapport au 1^{er} trimestre 2025 avec 5715 créations en Loire-Atlantique (+6,3%) et 2505 créations en Vendée (+17,4%). Les défaillances d'entreprises en forte hausse sur 12 mois glissants augmentent encore de +6,4% en Vendée avec 150 défaillances enregistrées, mais ralentissent de -6,3% en Loire-Atlantique avec 366 défaillances. **Au global, le nombre de défaillances d'entreprises ralentit de -3% sur le territoire du Crédit Agricole Atlantique Vendée (T1 2026 vs T1 2025) mais reste à un niveau élevé après avoir déjà beaucoup augmenté en 2025.**

Dans le contexte macro-économique et géopolitique mondial actuel, les dirigeants d'entreprises se montrent plus attentistes et les projets mettent plus de temps à se concrétiser. Certains secteurs économiques sont en repli : les activités de négoce, le commerce de détail, les cafés-hôtels-restaurants, les services marchands, et certaines industries qui subissent une baisse de la demande alors que les prix des matières premières et de l'énergie pèsent sur les coûts de production. **À l'inverse, le bâtiment progresse à nouveau**, avec 11 400 autorisations de logements et 8 200 mises en chantier en Loire-Atlantique au mois de mai 2026, et en Vendée, 7 400 autorisations de logement et 5 800 mises en chantier sur 12 mois glissants ⁷. **D'autres activités sont bien orientées** comme les produits de grande consommation alimentaires et de première nécessité, l'économie des loisirs, et l'industrie agroalimentaire. Le carnet de commande à long terme d'Airbus, Les Chantiers de l'Atlantique, et Naval Group, irrigue également le territoire en sous-traitance. **Au global la reprise se fait plus lente que prévue dans bien des secteurs.**

Dans ce contexte chahuté, mais sur un territoire traditionnellement dynamique et résilient, le Crédit Agricole Atlantique Vendée maintient ses encours de crédits à un niveau stable et affiche une progression de ses encours de collecte globale de +0.7% au 30 juin 2026. La Caisse régionale confirme son attractivité sur les marchés des entreprises (+4%) et des professionnels (+1,6%). L'activité assurances maintient sa progression notamment sur l'assurance automobile avec un nombre de contrats en hausse de + 3,4%, et + 9,1% sur l'assurance santé. A noter cependant que les sinistres

⁴ INSEE, chiffres population 2023 publiés le 01/01/ 2025

⁵ INSEE, PIB par habitant 2024 (hors IDF)

⁶ INSEE Emploi salarié au T1 2026 et taux de chômage localisé au T1 2026 publiés le 19/06/26

⁷ Source DREAL publiée par API News

sont en hausse de +18% sur un an en raison des nombreux aléas climatiques qui ont affecté le territoire de la Caisse régionale en ce début d'année.

Banque coopérative au service du développement de son territoire, le Crédit Agricole Atlantique Vendée est présent pour accompagner ses clients en proximité, que ce soit en Loire-Atlantique ou en Vendée. Il décompte à fin mai 2026 :

- 2 220 collaborateurs en CDI (équivalent temps plein)
- 847 administrateurs
- 432 117 sociétaires
- 169 agences dont 89% agences rinnovées en concept agence Horizon
- 2 Campus by CA à Nantes et à La Roche-sur-Yon.

Au 1^{er} semestre 2026, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en place de nombreux parcours digitaux pour développer l'autonomie de ses clients et leur faciliter le quotidien : création d'un compte en ligne, souscription d'assurance-vie, simulation de crédit et obtention d'un accord de principe... **La Caisse régionale se positionne ainsi comme la banque universelle du territoire accessible à la fois à distance : par téléphone, en ligne, ou sur son application Ma Banque** (1^{ère} application bancaire en nombre d'utilisateurs actifs), **ou bien dans ses agences et ses Campus pour un conseil expert en proximité.**

1.1.3 Activité de la Caisse Régionale Crédit Agricole Atlantique Vendée au cours de l'exercice

Une activité commerciale dynamique sur le premier semestre

Dans un contexte géopolitique chahuté, le Crédit Agricole Atlantique Vendée poursuit son développement et sa dynamique d'accompagnement du territoire de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Ainsi, au premier semestre, la Caisse régionale a accueilli plus de 18 000 nouveaux clients sur l'ensemble des marchés, dont près de 7 000 nouveaux sociétaires, ce qui témoigne de la vitalité du modèle de banque coopérative et mutualiste.

Le volume des réalisations a été soutenu sur tous les compartiments, en particulier les crédits à la consommation (+13%), les crédits aux entreprises (+3,5%) et les crédits à l'habitat (+3,9%). La demande des clients en diversification de produits d'épargne s'est traduite par une hausse des encours en assurance vie (+5%) et en valeurs mobilières (+5,3%).

La Caisse régionale a enregistré plus de 17 000 nouveaux clients utilisateurs de son application Ma Banque, enrichie de nouvelles fonctionnalités : notamment la souscription d'une assurance vie ou de l'obtention d'un accord de principe sur un prêt directement en ligne.

Le nombre de contrats d'assurance de biens et personnes a progressé, particulièrement sur l'automobile (+3,4%) et la santé (+9,1%).

Fidèle à ses valeurs mutualistes, la Caisse régionale a accompagné ses clients touchés par les aléas climatiques du début d'année (+18% d'indemnisations). Ces dernières semaines, face aux différentes séquences de canicule qui affectent particulièrement notre agriculture, le Crédit Agricole Atlantique Vendée se mobilise pleinement en maintenant un dialogue permanent, en proximité, avec les exploitants.

Encours de crédits :

en millions d'euros	30/06/2026	30/06/2025	Evolution en montant	Evolution en %
Habitat	15 924	16 023	-99	-0,6%
Equipement	6 786	6 652	134	2,0%
Trésorerie et autres	2 318	2 339	-21	-0,9%
ENCOURS CREDITS	25 028	25 013	15	0,1%

L'encours de crédit (au périmètre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et des 4 Sociétés Techniques de Titrisations) atteint 25,0 milliards d'euros au 30 juin 2026, en progression de 0,1% par rapport au 30 juin 2025, principalement porté par l'augmentation des crédits Equipement pour 134 millions d'euros et un recul des encours de crédits Habitat de 99 millions d'euros.

Les crédits réalisés :

en millions d'euros	30/06/2026	30/06/2025	Evolution en montant	Evolution en %
Habitat	843 902	812 193	31 709	3,9%
Equipement	694 569	671 092	23 477	3,5%
Consommation	143 170	125 729	17 441	13,9%
Réalisation crédits	1 681 641	1 609 014	72 627	4,5%

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a réalisé sur le premier semestre 2026 un total de 1 681 millions d'euros de crédits contre 1 609 millions en 2025, avec une croissance observée sur tous ses marchés (Habitat, Equipement et crédits à la consommation).

Encours de collecte :

en millions d'euros	30/06/2026	30/06/2025	Evolution en montant	Evolution en %
Collecte Monétaire	9 747	9 385	362	3,9%
Epargne Bilan	12 419	12 618	-199	-1,6%
Collecte Hors-bilan *	11 005	10 006	999	10,0%
Total collecte	33 171	32 009	1 162	3,6%

* Collecte Hors bilan = assurance-vie et valeurs mobilières mais hors parts sociales

Les encours de collecte bilan et hors-bilan progressent fortement de 1,1 milliard d'euros (+3,6%) sur un an glissant.

La collecte monétaire correspond aux dépôts à vue et aux dépôts à terme des clients. Ces opérations sont conservées dans le bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

La collecte épargne bilan correspond aux Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A. Les placements, opérés par les clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur ces supports sont partiellement centralisés à Crédit Agricole S.A.

La collecte hors-bilan correspond aux placements des clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur des produits dont les encours sont gérés par les sociétés d'assurance-vie ou des centrales titres.

Activité assurance et services :

Compte de service et compte à composer	Nombre		Evolution	
	30/06/2026	30/06/2025	Nombre	%
Dépôt à vue	758 318	743 218	15 100	2,0%
Produits assurances	630 134	609 936	20 198	3,3%
Cartes bancaires	606 921	596 256	10 665	1,8%

Le dynamisme de l'activité commerciale se poursuit avec la progression du développement du fonds de commerce et de l'équipement de nos clients aussi bien sur les moyens de paiements que sur les assurances.

1.1.4 Les faits marquants

- **Création du FCT CA Habitat 2026 née d'une opération de titrisation déclenchée en avril 2026**

Au 30 juin 2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

- **Avance consentie à SAS Rue La Boétie en juin 2026**

Une nouvelle avance a été consentie par les CRCA à la SAS Rue La Boétie en juin 2026 afin de permettre à la SAS Rue La Boétie d'acquérir des actions CASA (opération Lilas) pour un montant de 800 millions d'euros. La Caisse régionale a participé à cette opération à hauteur de 24,7 millions d'euros.

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas évolué au cours du premier semestre 2026.

Le Groupe est donc constitué de :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée,
- 75 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée,
- la SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP),
- la SAS Square Habitat Atlantique Vendée,
- la SAS Foncière Atlantique Vendée,
- Les FCT CA Habitat 2022, 2024, 2025 et 2026 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en juin 2022, avril 2024, avril 2025 et avril 2026.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

<i>En milliers d'€</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	273 368	77 808	78 990
Caisses locales	3 640	3 433	3 069
Cumul des STT	2 642	2 702	2 004
SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP)	-	(4)	(4)
SAS Square Habitat Atlantique Vendée	6 231	(1 072)	(1 045)
SAS Foncière Atlantique Vendée	(316)	(1 906)	(1 408)

1.2.3 Le Résultat consolidé

Montant en K€	30/06/2026	30/06/2025	Variations	
			Montants	%
PNB	285 565	256 545	29 020	11,3%
Charges de fonctionnement	(169 566)	(162 055)	(7 511)	4,6%
Résultat brut d'exploitation	115 999	94 490	21 509	22,8%
Coût du risque	(35 038)	(34 719)	(319)	0,9%
Résultat d'Exploitation	80 961	59 771	21 190	35,5%
Gains ou pertes sur les autres actifs	37	234	(197)	-84,2%
Résultat avant impôt	80 998	60 005	20 993	35,0%
Impôt sur les bénéfices	608	1 738	(1 130)	-65,0%
Résultat net	81 606	61 743	19 863	32,2%
Résultat net part du groupe	81 606	61 743	19 863	32,2%

Le Produit Net Bancaire augmente de 11,3% par rapport au premier semestre 2025.

Montant en K€	30/06/2026	30/06/2025	Variations	
			Montants	%
Intérêts et produits assimilés	509 797	529 813	(20 016)	-3,8%
Intérêts et charges assimilés	(426 192)	(477 151)	50 959	-10,7%
Commissions (Produits)	134 016	139 270	(5 254)	-3,8%
Commissions (Charges)	(18 844)	(19 241)	397	-2,1%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultats	3 517	5 374	(1 857)	-34,6%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	75 479	70 729	4 750	6,7%
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(203)	-	(203)	
Produits des autres activités	9 803	9 851	(48)	-0,5%
Charges des autres activités	(1 808)	(2 100)	292	-13,9%
Produit net bancaire	285 565	256 545	29 020	11,3%

Le **Produit Net Bancaire** est porté par le rebond de la marge d'intermédiation, dont l'amplitude reste mesurée dans le contexte concurrentiel du territoire. Les revenus des commissions restent bien orientés, notamment « l'épargne » (+11%) et « la banque au quotidien » (+4,9%). Les revenus issus de la gestion du portefeuille sont en forte progression (+11,5%) bénéficiant de la bonne santé de nos différentes participations dans des outils et nouvelles expertises développées pour toujours mieux servir nos clients et notre territoire.

Les **charges de fonctionnement** sont en progression en lien avec la croissance des activités bancaires, la poursuite des investissements sur le territoire et la digitalisation des parcours clients.

Le **coût du risque** est marqué par une forte progression du risque collectif dans un contexte de hausse des défaillances d'entreprise. Le taux de défaut s'établit à 1,43%, illustrant la qualité du portefeuille de crédit de la Caisse régionale. Les taux de couverture des encours sains et sensibles restent de bon niveau.

Par ailleurs, si la Caisse régionale n'est plus assujettie à la surtaxe de l'impôt sur les sociétés, suite au rehaussement du seuil de Chiffre d'Affaires de 1 milliards à 1,5 milliards, elle y contribue par le biais d'une contribution exceptionnelle prévue par la convention de régime fiscal à hauteur de 1,9 millions d'euros au 30 juin 2026.

Compte tenu de ces éléments, le **résultat net consolidé** s'élève à 81,6 millions d'euros.

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	98 183	80 533	17 650	21,9%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	227 912	225 993	1 919	0,8%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	25 102	25 913	-811	-3,1%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	202 810	200 080	2 730	1,4%
Instruments dérivés de couverture	615 280	662 889	-47 609	-7,2%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 531 177	2 450 079	81 098	3,3%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>			0	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 531 177	2 450 079	81 098	3,3%
Actifs financiers au coût amorti	29 250 509	29 382 696	-132 187	-0,4%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	3 445 764	3 712 132	-266 368	-7,2%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	24 659 735	24 477 915	181 820	0,7%
<i>Titres de dettes</i>	1 145 010	1 192 649	-47 639	-4,0%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-501 490	-533 849	32 359	-6,1%
Actifs d'impôts courants et différés	73 131	56 212	16 919	30,1%
Comptes de régularisation et actifs divers	349 303	323 244	26 059	8,1%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement	8 354	8 740	-386	-4,4%
Immobilisations corporelles	266 609	267 009	-400	-0,1%
Immobilisations incorporelles	5 605	5 570	35	0,6%
Ecarts d'acquisition	0	0	0	
TOTAL DE L'ACTIF	32 924 573	32 929 116	-4 543	0,0%

Le total bilan Actif de la Caisse régionale s'établit à 32 925 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 32 929 millions au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 0,0%, avec pour principales variations :

- L'augmentation des actifs financiers à la juste valeur par résultat de 1,9 millions d'euros notamment lié la réévaluation à la Juste Valeur de ces titres pour 2,8 millions d'euros ; Par ailleurs, des Fonds Commun de Placement ont été remboursés partiellement ou cédés pour 0,7 millions d'euros,
- L'augmentation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables pour 81 millions d'euros lié à la variation des réserves de réévaluation pour 75 millions d'euros et à la participation à l'augmentation de capital de la SACAM Santé et Territoire pour un montant de 5 millions d'euros,
- La diminution des encours de prêts et créances sur les établissements de crédits pour 266 millions d'euros, traduisant notamment la diminution des encours de trésorerie et la diminution du besoin de réserves à constituer pour le ratio de liquidité à court terme (LCR),
- L'augmentation des encours de prêts à la clientèle de 182 millions d'euros, reflet de la stratégie de développement commercial de la Caisse régionale et essentiellement lié à la production de crédit sur le 1er semestre 2026 pour 164 millions d'euros. Les provisions pour dépréciations des prêts et avances à la clientèle sains et dégradés (« provisions collectives de stage 1 et 2 ») augmentent de 21 millions d'euros ; Le poste comprend, par ailleurs, la nouvelle avance consentie à la SAS Rue La Boétie afin d'acquérir des actions CASA (opération Lilas). La Caisse régionale a participé à cette opération à hauteur de 24,7 millions d'euros,

- La diminution des titres de dettes de 47 millions d'euros s'expliquant par la sortie à l'échéance de titres d'investissement, Crédit Agricole Atlantique Vendée poursuivant par ailleurs l'optimisation du coût de constitution de la réserve de liquidité,
- Le poste « Compte de régularisations et actifs divers » augmente de 26 millions d'euros sous l'effet des prélèvements des cotisations d'assurances clients, non encore reversées, et d'appels de fonds de fournisseurs.

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	25 420	26 449	-1 029	-3,9%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	25 420	26 449	-1 029	-3,9%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	133 118	149 459	-16 341	-10,9%
Passifs financiers au coût amorti	27 255 535	27 389 226	-133 691	-0,5%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	17 219 679	17 223 079	-3 400	0,0%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	9 822 998	9 855 739	-32 741	-0,3%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	212 858	310 408	-97 550	-31,4%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-18 972	-24 379	5 407	-22,2%
Passifs d'impôts courants et différés	13 846	67	13 779	
Comptes de régularisation et passifs divers	937 095	959 228	-22 133	-2,3%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	75 676	62 298	13 378	21,5%
Dettes subordonnées	0	0	0	
Total dettes	28 421 718	28 562 348	-140 630	-0,5%
Capitaux propres	4 502 855	4 366 768	136 087	3,1%
Capitaux propres part du Groupe	4 502 855	4 366 768	136 087	3,1%
Capital et réserves liées	645 738	645 017	721	0,1%
Réserves consolidées	2 707 836	2 641 726	66 110	2,5%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 067 675	994 542	73 133	7,4%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			0	
Résultat de l'exercice	81 606	85 483	-3 877	-4,5%
Participations ne donnant pas le contrôle			0	
TOTAL DU PASSIF	32 924 573	32 929 116	-4 543	0,0%

Le total bilan Passif de la Caisse régionale s'établit à 32 925 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 32 929 millions au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 0,0%, avec pour principales variations :

- Les dettes envers les établissements de crédit diminuent de 3 millions d'euros, avec la diminution des comptes et avances à terme réseau pour 2,3 millions d'euros
- Les dettes envers la clientèle diminuent de 32 millions, lié à une diminution des comptes ordinaires créditeurs clients,
- Les dettes représentées par un titre diminuent de 97,5 millions d'euros lié à une moindre émission de Titres de Créances Négociales (TCN) sur le 1^{er} semestre 2026,
- La diminution des comptes de régularisation et passifs divers pour 22 millions d'euros, compte tenu de la diminution des collaterals reçus en lien avec les dérivés de 32,9 millions d'euros ; Par ailleurs, les dettes fournisseurs augmentent de 12 millions d'euros.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 4 503 millions d'euros contre 4 367 millions d'euros au 31 décembre 2025, en augmentation de 136 millions d'euros liée à :

- La distribution du résultat consolidé au 31 décembre 2025 pour 19,3 millions d'euros,
- L'augmentation des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres de 73 millions d'euros liés à la réévaluation des titres de participations à la Juste valeur par

Capitaux Propres non recyclables, notamment la SAS Rue la Boétie et SACAM Mutualisation,

- Le « Résultat du premier semestre 2026 de 81,6 millions d'euros.

1.2.5 Activité et résultat des filiales

En milliers d'euros (données en Normes Françaises)	Données financière (social) arrêtées au	Total des dettes financières (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (Groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP)	31/12/2025	0	0	11 700	0,00%
SAS Square Habitat Atlantique Vendée	30/09/2025	854	854	6 629	12,89%
SAS Foncière Atlantique Vendée	31/12/2025	72 453	72 453	15 635	463,42%

Seuls les éléments des filiales significatives sont commentés (les données des FCT et des Caisses Locales ne sont pas commentées) :

L'activité de la SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP) consiste en une activité de holding dans la filière immobilière. Le portefeuille des titres détenu par cette holding présente un total de 10,4 millions d'euros (coût d'acquisition historique) avec des participations majoritaires dans quatre sociétés. La participation la plus importante concerne la SAS Square Habitat Atlantique Vendée pour 8,8 millions d'euros (coût d'acquisition historique).

La SAS Square Habitat Atlantique Vendée intervient dans le domaine de l'immobilier et recouvre les activités de vente de neuf, de transaction dans l'ancien, de location à l'année et saisonnière, de gestion locative et de syndic, sur le territoire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

La SAS Foncière Atlantique Vendée a pour activité l'acquisition pour location de tous immeubles, acquisition, détention, gestion, cession de toute participation de sociétés. La structure poursuit ses investissements, en 2025, deux programmes tertiaires et trois programmes résidentiels ont été mis en service et ont commencé à donner lieu à des quittancement de loyers. Par ailleurs, en 2025, trois nouvelles opérations d'investissements ont été validées par le Comité d'Investissement (acquisition en VEFA d'un centre de Santé à Fontenay Le Compte et acquisition de deux agences Crédit Agricole à la Roche sur Yon et à Saint Gilles de Croix de Vie). La Caisse régionale pour suite son développement sur le territoire, à travers sa foncière, et a récemment acté de participer activement au développement de l'écosystème de la santé sur l'Ile de Nantes en acquérant un immeuble de premier rang dont le CHU sera preneur. Les programmes d'investissements de la Foncière sont financés, à l'origine avec le capital social de la structure d'un montant de 20 millions d'euros, puis par avance en compte courant d'associé qui s'élève à 70 millions d'euros au 31 décembre 2025. L'avance a été complétée d'une nouvelle tranche de 10 millions d'euros au 30 juin 2026 pour financer les nouveaux programmes.

1.3 Capital social et sa rémunération

La rémunération des titres, composant le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, sur les trois derniers exercices, est présentée dans les points suivants.

1.3.1 Les parts sociales

(en euros)	Intérêts aux parts	Abattement*	Montant en milliers d'euros
Exercice 2025	0,81	0,32	3 495
Exercice 2024	0,73	0,29	3 137
Exercice 2023	0,57	0,23	2 446

** Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.*

1.3.2 Les Certificats coopératifs d'associés (CCI)

L'Assemblée générale du 20 mars 2026 a validé le versement d'un dividende de 3,86 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 2,70 % sur le cours au 31 décembre 2025. Le dividende a été mis en paiement le 15 mai 2026.

(en euros)	Dividende unitaire	Montant en milliers d'euros
Exercice 2025	3,86	7 164
Exercice 2024	3,53	6 552
Exercice 2023	3,71	6 886

1.3.3 Les Certificats coopératifs d'investissement (CCA)

(en euros)	Dividende unitaire	Abattement*	Montant en milliers d'euros
Exercice 2025	3,86	1,54	4 647
Exercice 2024	3,53	1,41	4 296
Exercice 2023	3,71	1,48	4 595

** Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les bénéficiaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.*

1.4 Événements postérieurs à la clôture

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas connaissance d'événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 30 juin 2026.

1.5 Informations diverses

1.5.1 Informations spécifique sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 20/03/2026

a) Evolution du nombre de titre

Au 1er janvier 2026, le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est composé, entre autres, de 1 203 889 CCI.

Le nombre de CCI à fin juin 2026 est toujours de 1 203 889 car :

- l'option de paiement des dividendes en CCI pour les titulaires n'a pas été retenu par l'Assemblée générale mixte du 20 mars 2026,
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas annulé de CCI au cours du premier semestre 2026.

b) La valeur boursière

Le cours du CCI s'établit à 147,50 euros le 30 juin 2026, en augmentation de 3,10 % par rapport au 31 décembre 2025.

c) Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée

L'Assemblée générale du 20 mars 2026 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI. Il est destiné à permettre à la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des Certificats Coopératifs d'Investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de procéder à l'annulation totale ou partielle des CCI.

1.5.2 Calendrier des publications des résultats

Agenda financier 2026 des publications prévisionnelles

02 février 2026 : Publication des résultats annuels 2025, avant bourse

20 mars 2026 : Assemblée Générale mixte

24 juillet 2026 : Publication des résultats au 30 juin 2026, après bourse

2. Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1 Informations prudentielles

Composition et pilotage du Capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2024/1623 (dit "CRR 3") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » :

<https://www.credit-agricole.fr/ca-atlantique-vendee/particulier/informations/informations-reglementees.html>.

Situation au 30 juin 2026

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentielsphasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2026	31/12/2025
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 335 807	2 384 558
dont Instruments de capital et réserves	4 416 713	4 332 283
dont Filtrés prudentiels et autres ajustements réglementaires	(2 080 906)	(1 947 725)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	2 335 807	2 384 558
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	31 968	30 979
FONDS PROPRES TOTAUX	2 367 775	2 415 537
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	8 648 005	8 660 783
RATIO CET1	27,01%	27,53%
RATIO TIER 1	27,01%	27,53%
RATIO TOTAL CAPITAL	27,38%	27,89%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	28 053 577	27 840 677
RATIO DE LEVIER	8,33%	8,57%

Au 30 juin 2026, les ratios de solvabilité et le ratio de levier du Crédit Agricole Atlantique Vendée sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par la Caisse régionale. La partie "Gestion des risques" expose l'appétit pour le risque du Crédit Agricole Atlantique Vendée et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Le terme de "Groupe Crédit Agricole" utilisé dans cette partie se définit comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidées, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses régionales »), des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

2.2.1 Facteurs de risques liés à l'émetteur et à son activité

Les risques propres à l'activité du Crédit Agricole Atlantique Vendée sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (2.2) risques de crédit et de contrepartie, (2.3) risques financiers, (2.4) risques opérationnels et risques connexes, (2.5) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée évolue, (2.6) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et (2.7) risques liés à la structure du groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Crédit Agricole Atlantique Vendée considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier.

Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.2 Risques de crédit et de contrepartie

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée lorsqu'une contrepartie n'est

pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2026, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élevait à 29,21 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 69,8 % sur la clientèle de détail, 23,1 % sur les entreprises, 5,5 % sur les États et 1,6 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée étaient de 8,6 milliards d'euros au 30 juin 2026. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 407 millions d'euros.

- b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Crédit Agricole Atlantique Vendée lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Au 30 juin 2026, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élevait à 29,21 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 431 millions d'euros.

- c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Au 30 juin 2026, l'exposition brute de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée sur les corporates industriels et commerciaux, c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien, s'élève à 6,7 milliards d'euros (dont 163 millions d'euros en défaut) ayant fait l'objet de provisions cumulées à hauteur de 194 millions d'euros.

- d) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

Les expositions crédit de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée sont diversifiées du fait de ses activités de banque universelle de proximité.

À fin juin 2026, la part de la clientèle de particuliers et divers dans le portefeuille total de crédit de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée représentait 63,0 %, soit 17,25 milliards d'euros en EAD (Exposure at Default (8)). Par ailleurs, la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel elle est fortement exposée. Au 30 juin 2026, le portefeuille crédit de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée était composé à hauteur de 11,6 % d'emprunteurs de la filière « Immobilier » représentant un montant de 3,16 milliards d'euros en EAD (Exposure at Default), et à hauteur de 9,4 % d'emprunteurs du secteur de l'agroalimentaire représentant un montant de 2,57 milliards d'euros en EAD. Les emprunteurs de la filière « Immobilier » pourraient être affectés par une augmentation des matières premières, un ralentissement voire un retournement du marché de l'immobilier (hausse des prix, hausse des taux des prêts bancaires, baisse de la demande). Les emprunteurs du secteur de l'agroalimentaire sont exposés à la volatilité des prix des matières premières, au coût de l'énergie, aux aléas climatiques, aux changements d'habitudes des consommateurs, aux cours de marchés mondiaux. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient en être affectées.

- e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

La capacité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait

⁸ Valeur exposée au risque : exposition de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée serait exacerbé si les actifs qu'elle détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2026, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 454 millions euros.

- f) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où elle exerce ses activités

La Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est particulièrement exposée, en valeur absolue, au risque pays sur la France, plus particulièrement aux départements de Loire Atlantique et de Vendée. Le montant des engagements commerciaux de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est au 30 juin 2026 de 28,8 milliards d'euros en France et 445 millions d'euros en autres pays ce qui représente respectivement 98,5 % et 1,5 % des expositions ventilées de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Une dégradation des conditions économiques de ce pays, et ces départements aurait des répercussions sur la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

- g) La Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée n'exerce pas d'activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

2.2.3 Risques financiers

- a) Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole Atlantique Vendée

La guerre au Moyen-Orient déclenchée le 28 février 2026, et la hausse des prix de l'énergie qu'elle a provoquée, ont suscité une nette résurgence de l'inflation. En mai, la hausse des prix a atteint 4,2 % sur un an aux Etats-Unis (contre 2,4 % en février 2026) et 3,2 % en zone euro (contre 1,9 % en février 2026), des niveaux inédits depuis avril et septembre 2023 respectivement. En conséquence, les banques centrales ont adopté une orientation plus restrictive de leur politique monétaire. La Fed a interrompu son cycle d'assouplissement et a maintenu ses taux inchangés depuis décembre 2025. Quant à la BCE, après un an de statu quo, elle a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2026

Dans un contexte de forte incertitude, pour éviter tout emballement de l'inflation sous-jacente, les banques centrales devraient demeurer vigilantes. La Fed resterait sur pause durant toute l'année 2026, qu'elle terminerait avec une borne haute de la fourchette des taux des fed funds à 3,75 %. Un risque désormais clairement haussier entoure néanmoins ce scénario central de statu quo, avec une possibilité non négligeable que le prochain mouvement soit précisément un relèvement des taux. Quant à la BCE, son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait procéder à une hausse supplémentaire de ses taux cette année, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

Le regain d'inflation et les anticipations de durcissement monétaire ont conduit à une nette augmentation des taux d'intérêt de marché depuis le début de la guerre, aux Etats-Unis plus nettement encore qu'en zone euro. Les courbes des taux se sont en outre sensiblement aplaties. Dans un scénario de « normalisation imparfaite », qui suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire, les taux d'intérêt (swaps) pourraient s'orienter timidement vers une tendance baissière. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (US Treasuries) approcheraient 4,55 % en fin d'année 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer à 3,20 % en décembre 2026, ce qui permettrait aux rendements français et italiens de ne pas franchir significativement 4 %.

La signature d'un protocole d'accord entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin permet d'envisager ce scénario de normalisation progressive et de ralentissement de l'inflation. Néanmoins, les risques que les négociations échouent et que la situation se dégrade davantage subsistent encore. Cela entraînerait une nouvelle hausse des prix de l'énergie et empêcherait la baisse de l'inflation ; le choc sur l'activité économique serait plus profond. Les banques centrales pourraient alors durcir davantage leur politique monétaire entraînant les taux d'intérêt à la hausse et un nouvel aplatissement de la courbe.

La hausse des taux sans risque est préjudiciable aux émetteurs souverains les plus endettés et pourrait susciter un écartement de leurs spreads. En particulier, en France, à l'approche des élections présidentielles, les inquiétudes des investisseurs quant aux programmes budgétaires des candidats en lice pourraient accroître la prime de risque.

La hausse des taux d'intérêt et la modification de la structure par terme des taux pourrait conduire à une modification des arbitrages dans l'allocation des placements des ménages. Ces derniers pourraient continuer d'accroître leurs placements en assurance-vie, au détriment des dépôts bancaires. Par ailleurs, une hausse supplémentaire de l'inflation et des taux courts rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60 % des sommes sont centralisées auprès de la CDC, risquant de conduire à une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire

Enfin, la hausse des taux d'intérêt freine l'activité de crédit et la montée des taux longs constitue un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat. Une progression plus forte des taux français pourrait conduire à un retournement du marché immobilier résidentiel.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

- b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole Atlantique Vendée

La marge nette d'intérêt réalisée par le Crédit Agricole Atlantique Vendée sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts pour le Crédit Agricole Atlantique Vendée ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique des fonds propres

Au 31 décembre 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé ⁹⁽¹⁾, la valeur économique ¹⁰⁽²⁾ du Crédit Agricole Atlantique Vendée serait positivement affectée à hauteur de 131 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de – 281 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test - SOT ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Les calculs présentés correspondent à la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des chocs de +/- 0,5 %. Les hypothèses de variation des encours et d'évolution des taux clients pour la banque de détail en France sont issues des modèles développés par le Crédit Agricole Atlantique Vendée. Cette prise en compte des modèles atténue fortement les sensibilités par rapport aux calculs retenant les hypothèses du SOT. Ainsi, par exemple, la baisse des taux qui engendre une diminution des taux de remplacement des DAV sans rémunération est compensée par une augmentation de leur volume.

Au 31 décembre 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé, la marge nette d'intérêt du Crédit Agricole Atlantique Vendée baisserait de – 60 millions d'euros en année 1, - 76 millions d'euros en année 2, - 79 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé, la marge nette d'intérêt du Crédit Agricole Atlantique Vendée serait en hausse de + 55 millions d'euros en année 1, +77 millions d'euros en année 2, et + 95 millions d'euros en année 3.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique du Crédit Agricole Atlantique Vendée baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir.

On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la

⁹ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêt à un choc uniforme de +/- 50 pb.

¹⁰ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats du Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

- c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que de la dette du Crédit Agricole Atlantique Vendée, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Crédit Agricole Atlantique Vendée ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Crédit Agricole Atlantique Vendée au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Groupe Crédit Agricole. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2026, les actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élevait à 202,8 millions d'euros.

- d) Le Crédit Agricole Atlantique Vendée peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement des actions cotées, ainsi que dans l'exercice d'activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Crédit Agricole Atlantique Vendée peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Crédit Agricole Atlantique Vendée à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Crédit Agricole Atlantique Vendée venait à diminuer de manière significative, le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole Atlantique Vendée détenait 2 531,1 millions d'euros d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

- e) Le Crédit Agricole Atlantique Vendée doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de pertes liées à la variation des taux d'intérêts et des taux de change ainsi qu'au risque de baisse des ressources de liquidité en cas de replis prolongés des marchés de refinancement

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre d'actifs et de passifs du Crédit Agricole Atlantique Vendée peut être fluctuant et incertain. Le Crédit

Agricole Atlantique Vendée a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs, et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement, le Crédit Agricole Atlantique Vendée peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant au Crédit Agricole Atlantique Vendée d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole Atlantique Vendée affichait :

- des réserves globales de liquidité très importantes de 4 997 millions d'euros, dont 1 242 millions d'euros de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 114,2%¹¹, supérieur au plancher réglementaire ;
- un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 106,43 %, supérieur au plancher réglementaire.

- f) Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par le Crédit Agricole Atlantique Vendée pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Crédit Agricole Atlantique Vendée détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Crédit Agricole Atlantique Vendée. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole Atlantique Vendée ne détient pas de protection achetée sous forme de dérivé de crédit unitaire.

2.2.4 Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel et les risques connexes du Crédit Agricole Atlantique Vendée inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2024 à juin 2026, les incidents de risque opérationnel pour le Crédit Agricole Atlantique Vendée se répartissent tel que suit : la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » représente 33% des pertes opérationnelles et la catégorie « Fraude externe » représente 59%. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre les catégories suivantes : « clients, les produits, les pratiques commerciales » pour 1%, « les pratique en matière d'emploi et sécurité » pour presque 0%, « la fraude interne » pour 2%, « le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes » pour 1 % et « les dommages aux actifs corporels » pour 4 %.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 798,2 millions d'euros au 30 juin 2026.

¹¹ LCR moyen sur 12 mois à fin juin 2026.

g) Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé aux risques de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

Au 30 juin 2026, le montant de la fraude avérée (interne et externe), en date de comptabilisation, pour le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 697 milliers d'euros (montant net comptable : pertes + provisions – reprises provisions – récupérations).

La fraude représente un préjudice et un coût notable/important pour le Crédit Agricole Atlantique Vendée. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet de déclaration de soupçon à TRACFIN. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

Le coût de la fraude se concentre essentiellement sur le périmètre de la banque de détail et se manifeste sous forme de fraude identitaire et documentaire ainsi que sous forme de fraude aux moyens de paiement.

h) Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Crédit Agricole Atlantique Vendée continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Crédit Agricole Atlantique Vendée est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole Atlantique Vendée dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Crédit Agricole Atlantique Vendée devenaient défaillants, même sur une courte période le Crédit Agricole Atlantique Vendée se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole Atlantique Vendée, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Crédit Agricole Atlantique Vendée a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait également voir augmenter son exposition au risque

de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole Atlantique Vendée et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisaient, qu'ils seraient résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de 2024 à juin 2026, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté jusqu'à 2,67 % des pertes opérationnelles totales.

- i) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole Atlantique Vendée applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Crédit Agricole Atlantique Vendée à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a une exigence de fonds propres prudentiels de 63,9 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel. Cette exposition est évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA – Standardised Measurement Approach) conformément aux attendus du règlement CRR3.

- j) Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Crédit Agricole Atlantique Vendée dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit Agricole Atlantique Vendée sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation et pourrait, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment, sans limitation, une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques

en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer le Crédit Agricole Atlantique Vendée à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour le Crédit Agricole Atlantique Vendée et géré par le service Conformité et Sécurité Financière du Crédit Agricole Atlantique Vendée qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

- k) Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Crédit Agricole Atlantique Vendée, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, le Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose de moyens de défense importants le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Au 30 juin 2026, les provisions pour risque juridiques s'établissent à 3,6 millions d'euros, contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2025.

2.2.5 Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Atlantique Vendée évolue

- a) La persistance de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole Atlantique Vendée

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales, recèlent des risques susceptibles de se traduire, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.
- Aux États-Unis, le pays étant désormais exportateur net d'énergie, le conflit au Moyen-Orient aura un impact contenu, même si les effets sur l'inflation sont visibles. Le programme économique de l'administration D. Trump (réductions d'impôts, déréglementation) devrait compenser les effets négatifs de la guerre au Moyen-Orient et la croissance resterait robuste, malgré une inflation plus élevée. Ce scénario est porteur de risques : resserrement des taux directeurs aux États-Unis,

susceptible de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; défiance des investisseurs face à la dérive budgétaire et valorisations boursières élevées, en particulier des sociétés liées à l'Intelligence Artificielle (IA), pouvant entraîner un risque pour la stabilité financière américaine et mondiale.

- Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés), voire sur les quantités effectivement disponibles.
- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance dégradée par l'épisode inflationniste lié à la guerre au Moyen-Orient, mais sans récession. L'inflation refluerait progressivement pour retrouver la cible de la BCE à l'automne 2027, couplée à des taux d'intérêt qui resteraient élevés. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine ou avec la guerre au Moyen-Orient). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible, en lien avec les risques inflationnistes. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : nouvelle escalade du conflit au Moyen-Orient, durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, contraction des débouchés à l'exportation, renforcement de la contrainte de compétitivité, reroutage des exportations chinoises vers l'Union européenne (UE), dégradation de la confiance des agents privés et, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.
- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (obligation assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient, notamment, conduire la BCE à accroître davantage ses taux directeurs, entraîner des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et une hausse supplémentaire des taux d'intérêt des crédits immobiliers lui serait dommageable. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Crédit Agricole Atlantique Vendée mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de la Caisse régionale.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière du Crédit Agricole Atlantique Vendée selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

- b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole Atlantique Vendée et les marchés sur lesquels elle opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole Atlantique Vendée intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Crédit Agricole Atlantique Vendée, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les

paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée les plus exposées au risque de marché.

- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Crédit Agricole Atlantique Vendée à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à des instruments de couverture auxquels le Crédit Agricole Atlantique Vendée a recours, notamment aux swaps.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Crédit Agricole Atlantique Vendée sur le souverain français est de 407,6 millions d'euros au 30 juin 2026, ce qui représente moins de 1,55 % des expositions du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus

volatiles de manière significative, les opérations du Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

- c) Le Crédit Agricole Atlantique Vendée intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Crédit Agricole Atlantique Vendée exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment sans limitation par :

- (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou complétée à tout moment) ;
- (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français.

Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Crédit Agricole Atlantique Vendée doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2025, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du Crédit Agricole Atlantique Vendée était de 27,53 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par :

- (i) la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français
- (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou complété à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable.

- les réglementations applicables aux instruments financiers (y compris ceux émis par le Crédit Agricole Atlantique Vendée), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou complété à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;

- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré,

les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;

- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations :

- (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) ;
- (ii) (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;
- (iii) (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit "SFDR")

étant précisé que ces réglementations applicables en matière de RSE feront prochainement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter le Crédit Agricole Atlantique Vendée et dont l'entrée en vigueur est attendue à l'occasion de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires, dont certaines ont déjà été adoptées et sont d'ores et déjà applicables ;

- la législation fiscale et comptable dans la/les juridiction(s) où la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation.

Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent.

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel le Crédit Agricole Atlantique Vendée opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auquel le Crédit Agricole Atlantique Vendée est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Crédit Agricole Atlantique Vendée. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole Atlantique Vendée et nécessiter un renforcement des actions menées par le Crédit Agricole Atlantique Vendée présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Crédit Agricole Atlantique Vendée, mais son impact pourrait être très important.

2.2.6 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

- a) Le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée, bien que référencée comme banque de plein exercice, se trouve indirectement exposée aux risques liés à la stratégie du Groupe Crédit Agricole.

- b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole Atlantique Vendée perçoit sur cette activité.

- c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Atlantique Vendée

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêts sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Une baisse générale et prolongée

des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels le Crédit Agricole Atlantique Vendée opère pourrait affecter les activités de la Caisse régionale ou entraîner une surimposition des bénéfices. Dans une telle situation, la Caisse régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale est d'autant plus important.

d) Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé aux risques environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Les facteurs de risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent affecter le Crédit Agricole Atlantique Vendée de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Selon le premier axe, le Crédit Agricole Atlantique Vendée peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dans l'exercice de leurs activités. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses entités membres faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est confrontée à une forte concurrence

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée qui affiche un taux de pénétration commerciale proche de 35% sur le marché des particuliers, est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services

financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole Atlantique Vendée et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.7 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

- a) Si l'un des membres du réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres

membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 (). Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette (), c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de

conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

- b) L'avantage pratique de la garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation.

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, la nature des principaux risques auxquels elle est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants :

- les risques de crédit,
- les risques de marché,
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle tant de la Caisse régionale que du Groupe.

2.3.1 Appétence au risque, Gouvernance et organisation de la gestion des Risques

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1) (f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration du Crédit Agricole Atlantique Vendée exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque du Crédit Agricole Atlantique Vendée est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétit pour le risque, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit pour le risque (*Risk Appetite*) du Crédit Agricole Atlantique Vendée décrit le type et le niveau agréé de risque qu'elle est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque du Groupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable ;
- Une exposition au risque de marché d'intensité limitée ;
- La maîtrise des risques ALM (Liquidité, RTIG et Change) et la surveillance de la croissance des emplois pondérés et de la taille de bilan ;
- L'encadrement strict de l'exposition aux risques opérationnels (dont ceux liés aux technologies de l'information et de la communication et le risque juridique) ;
- La maîtrise du risque de modèle à travers une gouvernance des modèles éprouvée et une surveillance de niveau Groupe ;
- L'encadrement du risque de non-conformité ;
- L'encadrement des risques environnementaux.

La déclaration d'appétit pour le risque est coordonnée avec les directions opérationnelles et vise notamment à :

- Engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- Formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque ;
- Améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole Atlantique Vendée reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan moyen terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que le Crédit Agricole Atlantique Vendée se fixe sont ensuite déclinés

annuellement dans la cadre du budget. L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit pour le risque. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, le Crédit Agricole Atlantique Vendée exprime également son appétit tout au long de l'année dans des cadres de risques approuvés par le Conseil d'administration, après avis du comité des risques du Conseil. Le comité des risques appuie ses revues sur les validations données par le comité de direction.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Groupe qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces cadres de risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au comité des risques du Conseil.

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole Atlantique Vendée s'exprime au moyen :

- d'indicateurs clés portant sur :
 - La solvabilité du Crédit Agricole Atlantique Vendée qui garantit la pérennité de la Caisse régionale en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
 - La liquidité de la Caisse régionale dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
 - L'activité, dont le suivi permet à la fois de donner une mesure du risque « business » et d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par le Crédit Agricole Atlantique Vendée et ainsi de garantir sa pérennité à long terme ;
 - Le résultat de la Caisse régionale, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue un élément clé de la communication financière. De plus, son niveau reflète également la matérialisation des risques. ;
 - Les risques de taux et d'inflation qui sont de nature à impacter fortement les résultats de la Caisse régionale compte tenu de son activité de transformation et de collecteur d'épargne réglementée ;
 - Le risque de crédit qui est le principal risque compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié aux suites de la crise sanitaire et de la crise en Ukraine.
 - Et des risques clé que sont les risques de marché, le risque opérationnel et le risque de non-conformité.
- de limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs ;
- d'axes qualitatifs, inhérents à la stratégie et aux activités du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise qui traduit la préoccupation de la Caisse régionale de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétit** correspond à une gestion normale et courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;
- **La tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;
- **La capacité**, définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétit pour le risque de la Caisse régionale s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse régionale et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global :

L'activité du Crédit Agricole Atlantique Vendée est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de

risque de marché s'est fortement réduit, en conséquence d'une évolution de la stratégie du Groupe depuis plus d'une décennie.

Le profil de risque de la Caisse régionale est suivi et présenté à minima semestriellement en comité des risques et/ou au Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2026 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risques de crédit : partie 2.3.4 (Gestion des risques) (Pilier 3),
- Risques de marché : partie 2.3.5 (Gestion des risques) (Pilier 3),
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : parties 2.3.5 et 2.3.6 (Gestion des risques) (Pilier 3),
- Risques Opérationnels : partie 2.3.7 (Gestion des risques) (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	<i>Ratio CET 1</i>	<i>Ratio LCR</i>	<i>Coût du risque (social)</i>	<i>Résultat Consolidé net part du Groupe</i>	<i>Taux de défaut (Expositions Brutes)</i>
31 décembre 2022	26,07%	124,16%	24,6 M€	132,9 M€	1,07 %
30 juin 2023	25,50%	117,08%	9,2M€	72,4M€	1,17 %
31 décembre 2023	24,88%	109,16%	22,1M€	86,4M€	1,20 %
30 juin 2024	24,34%	116,56%	24,1M€	66,8M€	1,27 %
31 décembre 2024	25,01%	118,49%	34,9M€	85,6M€	1,34%
30 juin 2025	26,53%	114,46%	33,5M€	61,7M€	1,40%
31 décembre 2025	27,53%	115,36%	46,6M€	85,5M€	1,45%
30 juin 2026	26,74%	115,12%	33,4M€	81,6M€	1,46%

Au 30 juin 2026, les indicateurs d'appétit pour le risque, de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétit pour le risque défini par la Caisse régionale. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Le Conseil d'administration du Crédit Agricole Atlantique Vendée exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque du Crédit Agricole Atlantique Vendée est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétit pour le risque, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier risques, indépendante des métiers et incarnée dans le Crédit Agricole Atlantique Vendée par le responsable de la fonction gestion des risques (RFGR), également Directeur des risques, rattaché hiérarchiquement au Directeur général et fonctionnellement au Directeur des risques du Groupe.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité (première ligne de défense), la Direction des risques a pour mission de

garantir que les risques auxquels est exposé le Crédit Agricole Atlantique Vendée sont conformes aux cadres de risques définis par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la fonction de gestion des risques assure les missions suivantes :

- Coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque de la Caisse régionale en collaboration avec les fonctions finances, stratégie et conformité et les lignes métiers,
- Définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, des risques financiers et des risques opérationnels,
- Contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- Fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché), ou anticipées par leur stratégie risques,
- Assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction finances, fonctionnement, recouvrement.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des comités financiers auxquels participe le RFGR ou son représentant.

Le RFGR et ses équipes tiennent informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et les alertent de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Il les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention et de contrôle, dont ils valident les principes d'organisation. Il leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des **instances de gouvernance** tout particulièrement :

- **Le comité des risques** (émanation du Conseil d'administration, 5 réunions en 2024) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, revue de l'information semestrielle et du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- **Le comité de contrôle interne**, instance de coordination des trois fonctions de contrôle, présidé par le Directeur général du Crédit Agricole Atlantique Vendée (quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre, valide le Périmètre de Surveillance Consolidée du Crédit Agricole Atlantique Vendée, valide l'information semestrielle et le rapport annuel sur le contrôle interne. Dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, tous les membres du Comité de direction participent au comité de contrôle interne,
- **Le comité financier** (réunion mensuelle) présidé par un dirigeant effectif : analyse les risques financiers et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ; risque de taux d'intérêt global, risque de liquidité, risque de marché... ;
- **Le comité conformité**, présidé par un dirigeant effectif, se réunit à fréquence bimestrielle : il définit la politique en matière de conformité, examine avant leur application tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles ;
- **Le comité sécurité** présidé par le RFGR, vérifie l'application de la stratégie ainsi que le niveau de maîtrise de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dans les quatre domaines suivants : risques liés à l'externalisation, plans de continuité d'activités, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information,

- **Le comité de gestion des risques** présidé par un dirigeant effectif assure le suivi des risques crédits dont les suivis réglementaires (limites, revues de portefeuilles, grands risques). Plus précisément, sont produits dans ce comité :
 - o Des analyses de fond sur le portefeuille crédits de la Caisse régionale et son évolution,
 - o Les propositions et évolutions relatives à la politique crédit,
 - o Les indicateurs de pilotage et de suivi du recouvrement amiable et contentieux,
 - o Les sujets de coût du risque et de provisionnement,
 - o Le suivi des chantiers en lien avec le risque de crédits.
 - o Le suivi des risques autres que financiers en lien avec la taxonomie des risques du Crédit Agricole Atlantique Vendée

En outre, Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en place une fonction Risques et contrôles permanents. Un responsable de la fonction de gestion des risques (RFGR) est nommé

- Il supervise l'ensemble des unités de contrôle de second niveau, qui couvrent les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort des lignes métier Risques et Conformité du Groupe Crédit Agricole,
- Il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficacité des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

La gestion des risques au sein du Crédit Agricole Atlantique Vendée repose également sur un certain nombre d'outils mis à disposition par le Groupe via sa direction des risques, pour permettre à l'organe dirigeant d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- Un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- Une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- Des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Crédit Agricole Atlantique Vendée en mettant en œuvre des moyens diversifiés :

- Une offre de formations sur les risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs, tant au sein qu'en dehors de la ligne métier Risques. Ce dispositif comprend des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, incluant notamment des modules d'e-learning et des contenus dédiés à diverses thématiques de risques (risque opérationnel, risques financiers, contrôle interne, risques climatiques et environnementaux, Bâle 4, etc.). Ces formations visent à mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- Des initiatives de communication et de formation visant à renforcer la diffusion de la culture du risque auprès de l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Ces actions ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un sujet impliquant toutes les lignes de défense du Groupe.
- Un espace « culture risques et conformité » où sont accessibles tous types de supports ; procédures, politiques, chartes, vidéos pédagogiques....
- Une charte de contrôle interne qui décrit les rôles et responsabilités de chacun des acteurs de l'entreprise,

- Un volume d'interventions faites dans les réunions de service ; accompagnement des gestionnaires d'activité dans les exercices de cartographie des risques, de détermination et déploiement de plan de contrôle, de mise à jour des plans de continuité d'activités, etc...

2.3.2 Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Processes) et de l'appétit pour le risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse régionale regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque crédit par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents sont élaborés en central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques crédits. Ces hypothèses sont complétées par des hypothèses locales permettant à la Caisse régionale d'atténuer ou renforcer les stress, selon son environnement économique propre. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction générale ainsi qu'au comité des risques. Elles contribuent également à définir les seuils de tolérance de la Caisse régionale lors des travaux sur l'appétit pour le risque. Ces tests trouvent pleinement leur utilité et application en situation de crise réelle telle que la crise sanitaire.
- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central – baseline, adverse modéré, adverse,) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance et de capacité du Crédit Agricole Atlantique Vendée.
- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

Gouvernance

Les exercices de stress tests sont mis à disposition par l'Organe Central sur la base de scénarios macro-économiques élaborés par la Direction économique du Groupe. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque. Leurs résultats en sont présentés, sous forme de suivi des limites, à l'Organe de Direction, ainsi qu'au comité des risques administrateurs qui en fait la synthèse auprès du Conseil d'administration.

2.3.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne du Crédit Agricole Atlantique Vendée témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du Crédit Agricole Atlantique Vendée, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale,
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse régionale, ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe appliqué par la Caisse régionale permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Ainsi, le dispositif mis en œuvre par le Crédit Agricole Atlantique Vendée est déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse régionale afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reporting mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

a) Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code Monétaire et Financier⁽¹²⁾, de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2 / CRD5) et les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) relatives à la gouvernance d'entreprise et au contrôle interne des établissements.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *Corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, à l'organisation du contrôle interne, applicables à l'ensemble du Crédit Agricole Atlantique Vendée,
- Charte de déontologie,
- Corps de "notes de procédure", portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. La Caisse régionale est soumise à ce corpus visant au contrôle de la conformité aux lois et réglementaire, régulièrement adapté aux évolutions réglementaires, et est responsable de sa

⁽¹²⁾ Article L. 511-41.

déclinaison en local, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

b) Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes (incl. une note de procédure sur l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, le Crédit Agricole Atlantique Vendée se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- D'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs),
- D'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- De couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- De définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- De normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, climatiques et environnementaux, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques,
- Un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'inspection générale ou d'audit),
- L'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive (CRD 5), à la Directive AIFM, à la Directive UCITS V et à Solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive et règlement MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques.

Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reporting à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

COMITE DE CONTROLE INTERNE

Le comité de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, instance faîtière, s'est réuni à 4 reprises en 2025 sous la présidence du Directeur général du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Ce comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés du Crédit Agricole Atlantique Vendée. À ce titre, il est distinct du comité des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : audit-inspection, risques, conformité.

TROIS LIGNES METIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le Directeur des risques et le responsable du contrôle périodique sont directement rattachés à un dirigeant effectif du Crédit Agricole Atlantique Vendée et disposent d'un droit d'accès au comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques a été désigné comme responsable de la fonction gestion des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que de la fonction vérification de la conformité. A ce titre, il accueille dans sa ligne hiérarchique les responsables respectifs des Risques opérationnels et Contrôle Permanent, des Risques crédit et de la Conformité et Sécurité Financière. Au titre de l'arrêté du 06/01/2021 sur le contrôle interne de la LCB-FT, il porte également la responsabilité de la mise en œuvre et du contrôle permanent du dispositif LCB-FT. L'usage veut que le Responsable de la Fonction Gestion des Risques soit dénommé sous l'acronyme de RFGR.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels et climatiques et environnementaux, par la ligne métier risques, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités,
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la ligne métier conformité qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs,
- Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble de la Caisse régionale par la ligne métier Audit-Inspection.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les Directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

La ligne métier juridique est également déclinée au sein du Crédit Agricole Atlantique Vendée avec pour objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux services du Crédit Agricole Atlantique Vendée afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il définit l'appétit pour le risque du Crédit

Agricole Atlantique Vendée, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et est informé des résultats des missions d'audit interne. Le conseil est informé, au travers du comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le président du comité des risques du Crédit Agricole Atlantique Vendée rend compte au Conseil des travaux du comité et en particulier du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le rapport annuel aura été présenté au comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et aux commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

ROLE DU DIRECTEUR GENERAL EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne dont il s'assure de l'efficacité et de la cohérence globale. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les cadres de risques et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les cadres arrêtés par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Dirigeant effectif est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions d'audit interne du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Pour ce faire, depuis les dernières évolutions de l'arrêté du 3 novembre 2014, le Directeur général est assisté dans sa mission par un Directeur général adjoint, également dirigeant effectif, en charge de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent et du contrôle périodique.

c) Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques du Crédit Agricole Atlantique Vendée

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée.

Fonction risques et contrôles permanents

En application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution), la ligne métier risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des

risques du Crédit Agricole Atlantique Vendée : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées, aux risques climatiques et environnementaux.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues à minima une fois par an, ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques, et sont validées par le comité des risques. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier risques est placée sous la responsabilité du Directeur des risques, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les comités de contrôle interne, le comité des risques de la Caisse régionale, le comité de sécurité, le comité des risques crédits, le comité financier et les comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. La Caisse régionale du Crédit agricole Atlantique Vendée suit le même processus en termes de tests.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose de deux sites et de son réseau d'agences pour appliquer les scénarios prévus en cas de repli. La Caisse régionale est ainsi dotée d'espaces et équipements de travail disponibles en cas de sinistre majeur et/ou d'indisponibilité de site. A cet effet, une convention de mutualisation de moyens a été signée en 2021 avec deux autres entités du groupe. En outre, la solution du télétravail, déployée avec succès en pleine crise Covid 2020, reste une solution complémentaire, bien que non prioritaire, en cas de repli nécessaire. Par ailleurs, et conformément à la politique du Groupe, le Crédit Agricole Atlantique Vendée est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matricage de poste et stock de PC de crise).

SÉCURITÉ DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cybermenaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité a été mise en œuvre avec un comité sécurité qui supervise l'exécution de la stratégie sécurité sur la base d'indicateurs de pilotage et/ou de suivi et qui apprécie le niveau de maîtrise dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Le Chief Information Security Officer (CISO) est rattaché à une Direction opérationnelle tandis que le MRSI (Manager des risques systèmes d'information), rattaché au contrôle permanent, consolide les informations et contrôles lui permettant d'exercer un second regard.

Le règlement européen 2022/2554 du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) est entrée en application le 17 janvier 2025. Le Groupe Crédit Agricole a mis en place un projet Groupe DORA avec une gouvernance associée afin d'assurer la mise en conformité qui porte principalement sur la gestion du risque informatique, le reporting des incidents majeurs, les tests de résilience, la gestion du risque de tiers porté par les prestataires de services informatiques. La Caisse régionale participe à son niveau à ce projet Groupe.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Cette partie est abordée dans le chapitre 2.3.8 (Risques de non-conformité).

Contrôle périodique

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques, le service Contrôle périodique, directement rattaché à la Direction générale de la Caisse régionale, mène des missions d'audit sur pièces et sur place ou à distance, pour l'essentiel dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel établi sur une période de 5 ans, de l'ensemble des activités et fonctions de la Caisse régionale relevant de son périmètre de surveillance consolidée (PSC), auxquelles s'ajoutent notamment les prestations critiques ou importantes contractualisées par celle-ci. Certaines des missions d'audit portant sur ces dernières peuvent être conduites pour compte commun par d'autres Caisses régionales ou par l'Inspection Générale Groupe (IGL).

Les missions d'audit réalisées ont pour objet de s'assurer :

- De l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôle visés aux articles 12 et 16 de l'arrêté révisé du 03/11/2014, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et à l'article 13 de l'arrêté du 06/01/2021, relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds ou ressources économiques, ainsi que de ceux permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités ;
- De la maîtrise et du niveau effectivement encouru des risques les plus significatifs du Crédit Agricole Atlantique Vendée (identification, enregistrement, encadrement, couverture) ;
- De la conformité des opérations et du respect des procédures.

Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

La fonction de contrôle périodique fait l'objet d'un dispositif spécifique de normalisation, de coordination et d'animation par l'Inspection Générale Groupe dans le cadre de la ligne métier audit-inspection. Le service Contrôle périodique de la Caisse régionale a en outre obtenu le renouvellement de sa certification professionnelle des activités d'audit interne, délivré le 09/07/2024 par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

Par ailleurs, le comité de contrôle interne de la Caisse régionale, auquel participent la Direction générale, le responsable de la fonction d'audit interne, le responsable risques opérationnels et contrôle permanent, et le responsable de la conformité, s'assure du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les recommandations formulées à l'occasion des missions réalisées par le service Contrôle périodique, ou par tout audit externe (Inspection Générale Groupe, autorités de tutelle), font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi sur une base trimestrielle. Ce dernier permet de s'assurer, pour chacune d'entre elles, de l'avancement des actions correctrices programmées selon un calendrier précis en fonction de leur niveau de priorité, et de leur mise en œuvre sur la base d'un contrôle sur pièces. Le service Contrôle périodique en informe régulièrement le comité de contrôle interne, en mettant l'accent si besoin sur les recommandations en difficulté significative de réalisation. En application de l'article 23 de l'arrêté révisé du 03/11/2014, le responsable du contrôle périodique rend compte par ailleurs de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Il

exerce en outre, le cas échéant, son devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du comité des risques en vertu de l'article 26 de l'arrêté du 03/11/2014 et de l'article 26 de l'arrêté du 06/01/2021.

2.3.4 Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier annuel 2025 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, pages 284 à 290. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

a) Exposition et concentration

a-1 Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2026, le portefeuille d'encours EAD -Exposure at Default ⁽¹³⁾- s'élève à 27,37 milliards d'euros contre 27,03 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit une progression de 1,25% sur la période.

a-2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique porte sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données). Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par zone géographique s'élève à 29,21 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 29,20 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit une progression de 0,02 % sur la période.

Diversification par zone géographique et par filière d'activité économique (répartition des encours EAD)

Zone géographique de risque	juin-26	déc-25
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	0,02%	0,02%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	0,02%	0,02%
AMERIQUE DU NORD	0,04%	0,04%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	0,02%	0,02%
JAPON	0,00%	0,00%
FRANCE	98,48%	98,43%
PAYS DE L'UNION EUROPEENNE HORS FRANCE	0,66%	0,72%
AUTRES PAYS D'EUROPE	0,02%	0,02%
ORGANISMES SUPRA-NATIONAUX	0,75%	0,72%
TOTAL	100,00%	100,00%

¹³ Valeur exposée au risque : exposition de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

Secteur d'activité	juin-26	déc-25
CLIENTELE PARTICULIERS ET DIVERS	63,04%	63,57%
IMMOBILIER	11,55%	11,48%
AGROALIMENTAIRE	9,39%	9,13%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	3,27%	3,38%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	3,21%	3,18%
SANTE / PHARMACIE	1,81%	1,84%
BTP	1,40%	1,33%
AUTOMOBILE	1,13%	1,07%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1,11%	1,09%
ELECTRICITE	0,90%	0,88%
INDUSTRIE LOURDE	0,71%	0,71%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,52%	0,42%
AUTRES TRANSPORTS	0,41%	0,42%
PETROLE / GAZ	0,24%	0,24%
UTILITIES	0,23%	0,20%
AUTRES INDUSTRIES	0,22%	0,21%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,18%	0,18%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,17%	0,16%
BANQUES	0,13%	0,12%
MEDIA / EDITION	0,11%	0,11%
MARITIME	0,11%	0,11%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,08%	0,09%
ASSURANCE	0,06%	0,06%
TELECOM	0,02%	0,02%

a-3 Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 6.5 « Actifs financiers au coût amorti » des états financiers consolidés.

b) Coût du risque

Le coût du risque et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 « Coût du risque » des états financiers consolidés.

i. Application de la norme IFRS9

Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macro-économiques retenus pour juin 2026

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 60%)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux **Etats-Unis**, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la **zone euro**, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 25 %)

Ce scénario suppose **une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique**. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 10%)

Il s'agit d'un **scénario de « normalisation rapide »**. Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (pondéré à 5%)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (réduction d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2025	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029
Zone euro																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	X
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X
France																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X
Inflation sous-jacente - moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 4 %	+ 13 %	- 14 %	+ 54 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a décidé, afin de prendre en compte ses spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), de mettre en place des compléments sectoriels au niveau local (forward looking local), pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central. A ce titre, le Forward Looking Local de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se compose de 17 filières soumises à des leviers de chocs dédiés selon son profil de risque :

Filière	Juin -26	
	Exposition de la filière (M€)	Compléments sectoriels au niveau local (M€)
Créances PGE	42,5	2,8
Contreparties corporate sous surveillance	498,6	36,9
Secteur Automobile	255,9	5,2
Secteur de l'Innovation	4,6	0,1
Secteur Agri Animale	1 279,4	10,8
Secteur Agri Vegetale	545,8	5,6
Secteur Agro	409,6	2,0
Tourisme	250,7	6,0
BTP	221,5	3,5
Activités Immobilières de promotions et de vente	399,4	7,8
Activités Immobilières de location	2 231,3	26,0
Holding	196,4	2,4
Financements à Effet de Levier	211,1	5,1
Distribution industrielle et biens de consommation	621,0	7,0
Habitat	121,2	6,9
Energie	311,7	2,1
Industrie lourde	153,9	1,4

À fin juin 2026, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 52,5 % et 47,5 % des stocks de couverture sur le périmètre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

À fin juin 2026, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 77,9 % du coût du risque semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 Juin 2026.

Structure des encours

Au 30 juin 2026, les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ont progressé de 0,006 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2025. La principale évolution se réalise sur la clientèle de détail avec + 0,006 milliards d'euros.

Le poids des encours sains les moins risqués (stage 1) est en diminution, en lien avec le contexte, à 89,16% par rapport à 89,77% en fin 2025. Sur la période, les encours clientèle Stage 1 ont diminué de 0,17 milliard d'euros soit - 0,67% par rapport à fin 2025.

La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (stage 2) a augmenté sur le premier semestre (9,45% vs 8,84% en fin 2025). Ces encours ont augmenté de 0,18 milliard d'euros (+ 6,96%).

Les encours défaillants (stage 3) sont en hausse de 1,8 millions d'euros sur le semestre avec un taux de créances défaillantes restant faible à 1,39 % en très légère augmentation par rapport à fin 2025 (1,39%).

Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont évolué en lien avec le portefeuille, mais aussi avec l'intégration dans les paramètres de calculs des ECL des scénarios macro-économiques évoqués dans le point précédent. Le taux de couverture a diminué à 0,23% (vs 0,29% au 31 décembre 2025).

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en hausse, en lien avec l'augmentation des encours et la mise à jour des scénarios macro-économiques dans les paramètres de calcul. Le taux de couverture du stage 2 s'élève à 5,80% contre 4,66% en fin d'année 2025.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en légère baisse sur la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée (51,86% vs 53,88% fin 2025), reflétant une adaptation de la méthode de provisionnement avec la situation de nos clients et de notre territoire.

2.3.5 Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 213 à 215 du rapport financier annuel 2025 du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

a) Principales évolutions

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le déploiement et l'application de la méthodologie Basic Approach – Credit Valuation Adjustment (BA-CVA) pour le calcul des exigences minimales en fonds propres est effectif depuis le 1er janvier 2025 dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit agricole.

Cette approche remplace la méthode avancée utilisée précédemment sur le périmètre autorisé à calculer les exigences en fonds propres en modèle interne et la méthode standard sur les autres entités du Groupe Crédit Agricole.

Le dispositif de limites et alertes pour l'année 2026 a été revu en décembre 2025 sans changement majeur.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

b) Exposition

Produits complexes :

Au 30 juin 2025, le Crédit Agricole Atlantique Vendée ne possède pas de produit complexe.

Produits vanille :

Au 31 Mai 2026 :

- Le stress Groupe sur les portefeuilles JVR, JCR, JVO et JCN conduirait à -13,8 millions d'euros de variation des plus ou moins-values ;
- Le stress Groupe sur le portefeuille CAM conduirait à -89,06 millions d'euros de variation des plus ou moins-values ;
- Le stress Adverse 1 an sur les portefeuilles JVR, JCR, JVO et JCN conduirait à -24,7 millions d'euros de variation des plus ou moins-values.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée détient un portefeuille investi en partie en FCPR et SICAV. Au 30 Juin 2026, l'encours exposé au risque action au travers de ces produits s'élève à 47,4 millions d'euros.

2.3.6 Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit pages 215 à 218 du rapport financier annuel 2025 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

a) Principales évolutions

L'organisation du dispositif de gestion ainsi que les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de taux et de liquidité n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2025.

Le dispositif de limites et alertes pour l'année 2026 a été revu en décembre 2025 sans changement majeur.

b) Exposition

b-1 Risque de taux d'intérêt global

Les impasses de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Au 30 juin 2026, les résultats de ces mesures sont les suivants :

M€	Année 1 glissante	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Gap synthétique fin juin	-143	440	530	438	418	574	528	430	434	357
Gap TF	185	702	783	804	723	814	712	659	630	527
Gap inflation	-359	-308	-304	-418	-359	-295	-237	-278	-242	-211

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de – 92.9 millions d'euros, soit 3,8 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée après déduction des participations.

b-2 Risque de liquidité et de financement

- Bilan de liquidité au 30 juin 2026 (en millions d'euros) :

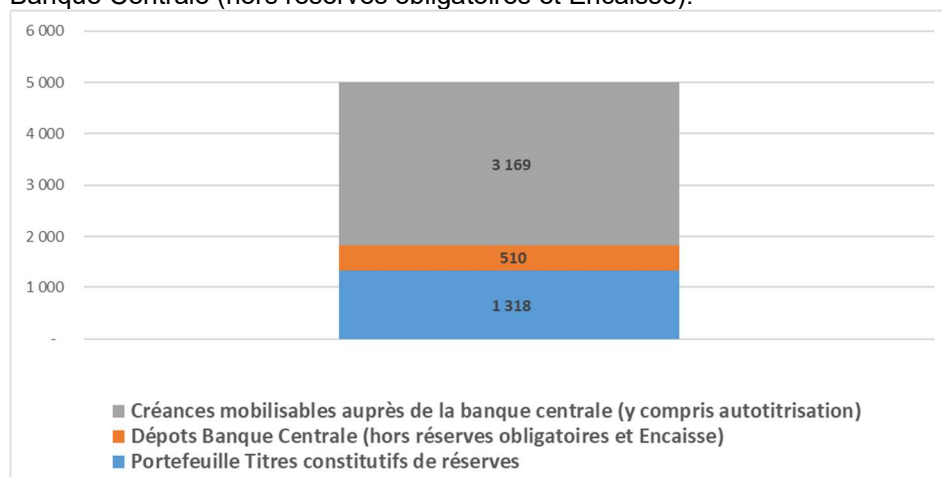
BILAN SYNTHETIQUE	Solde	Solde
En M€	2025-12-31	2026-06-30
Titres constitutifs de réserves	1 947	1 835
Reverse repo	175	174
Actifs HQLA de négoce		
Replacements CT	276	127
Replacements LT	2 247	2 239
Actifs de négoce nécessaire à l'activité	0	0
Actifs clientèle	24 635	24 805
Autres Actifs (Emplois permanents)	3 048	3 064
Total Actif	32 326	32 245
Repo	175	174
Passifs HQLA de négoce		
Ressources de marché CT	2 195	2 177
Ressources de marché LT	4 947	4 868
Passifs de négoce nécessaire à l'activité	524	490
Ressources clientèle	19 738	19 675
Autres Passifs (Ressources permanentes)	4 747	4 861
Total Passif	32 326	32 245

Le bilan liquidité est élaboré à partir des comptes en normes françaises de la Caisse régionale et du FCT Habitat.

L'excédent de 802 millions d'euros appelé "position en ressources stables" permet à la Caisse régionale de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, immobilisation, ressources long terme et fonds propres). Il est supérieur à la limite fixée par la Caisse régionale (supérieur à 0).

- Evolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

Les réserves de liquidité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, en valeur de marché après décote, s'élèvent à 5 103 millions d'euros au 30 juin 2026, en baisse de 65 millions d'euros par rapport à fin décembre 2025. Cette baisse des réserves de liquidité s'explique principalement par la baisse des créances mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne ainsi que les dépôts Banque Centrale (hors réserves obligatoires et Encaisse).



- Ratios règlementaires :

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio fixée à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018.

Au 30 juin 2026, le ratio LCR de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'établit à 115,12%. Le ratio LCR moyen sur 12 mois du Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 114,2 %. Il est conforme à l'objectif de pilotage autour de 110%.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 28 juin 2021.

Le ratio NSFR fin de période au 31 mars 2026 s'élèvent à 106,43% pour le Crédit Agricole Atlantique Vendée.

2.3.7 Risques opérationnels

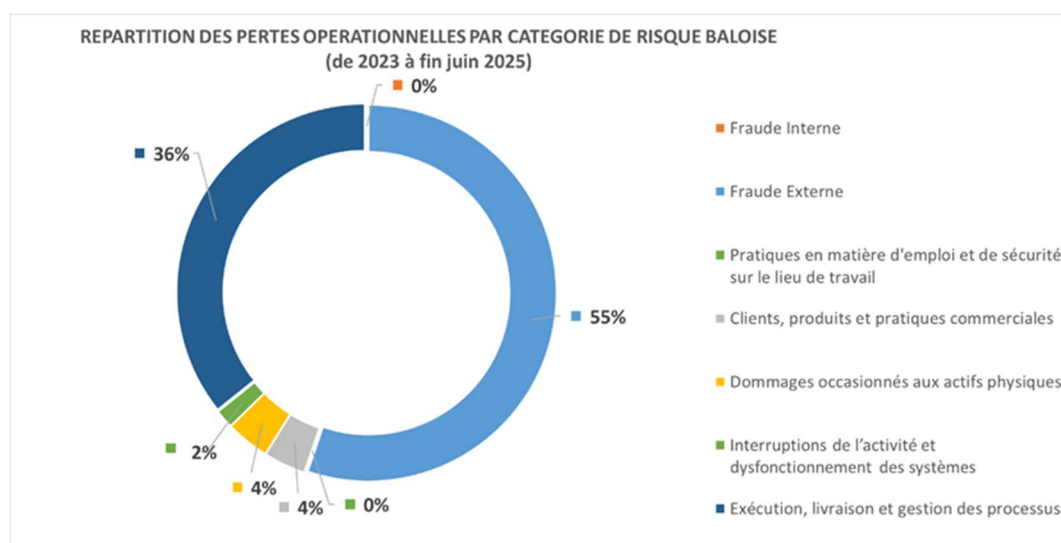
Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du rapport financier annuel 2025 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, dans le point 5.3.7 en page 310.

a) Méthodologie

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1er janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (Standardised Measurement Approach - SMA) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date. Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle. Le Groupe Crédit Agricole a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

b) Exposition

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (AU 30 JUIN 2026)



Pour le 1^{er} semestre 2026, comme pour les trois dernières années, les principales catégories de risque sont la fraude externe et l'exécution livraison & gestion des processus.

- une exposition portée sur la catégorie Exécution, liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...),
- une exposition à la fraude externe qui reste significative, avec cependant une bonne maîtrise du niveau de risque avéré par rapport à l'évolution très significative depuis 2020 des tentatives de fraude.

Des plans d'action locaux et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse risque opérationnel. Un suivi régulier des plans d'action relatifs aux processus particulièrement sensibles ou critiques est également réalisé auprès des instances de gouvernance.

Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du Crédit Agricole Atlantique Vendée par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par le Crédit Agricole Atlantique Vendée pour son propre compte auprès de la CAMCA. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées

selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

L'ensemble des polices incluant les polices dommage ou responsabilité civiles (courtage, exploitation, responsabilité du banquier, responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux) a été renouvelé en 2025. De même des polices spécifiques aux cyber risques émergents ont été souscrites en 2021 pour faire face à la cyber menace le cas échéant.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou conservés au niveau de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée (auto-assurance).

2.3.8 Risques de non-conformité

La Conformité du Crédit Agricole Atlantique Vendée réaffirme sa volonté d'implémenter la réglementation de façon opérationnelle et de promouvoir une culture éthique.

Notre ambition est d'être utile à la société, à travers la prévention et la lutte contre la délinquance financière, ce qui constitue un investissement incontournable pour respecter les sanctions internationales et lutter contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude ou les abus de marché. Nous voulons œuvrer en faveur d'une finance durable respectueuse des engagements sociétaux du Groupe Crédit Agricole, en développant une approche éthique complémentaire à l'application de la réglementation, dans le but de prévenir et d'éviter les risques de réputation.

Notre ambition est d'être utile à nos clients, en contribuant à leur protection et en nous différenciant en respectant leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles, au travers d'une relation transparente et loyale.

Gouvernance et dispositif de maîtrise des risques de non-conformité

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse régionale. Le Comité Conformité, présidé par le Directeur général adjoint, se réunit 5 fois par an. Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur général, se réunit trimestriellement. Ces comités prennent les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés au comité des risques du Conseil d'administration et au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques, et déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et du Groupe. En lien avec la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole, le dispositif est structuré et déployé par les équipes Conformité de la Caisse régionale. Celles-ci sont placées sous l'autorité du Responsable de la Fonction de Gestion des Risques (RFGR), également Responsable de la Fonction de Vérification de la Conformité (RFVC), lui-même rattaché directement au Directeur général de la Caisse régionale. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur des indicateurs et contrôles permanents dont la Direction de la Conformité Groupe (DDC) assure la supervision de niveau Groupe.

Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de gouvernance du Crédit Agricole Atlantique Vendée et du Groupe Crédit Agricole.

Délinquance financière

Les dispositifs visant à lutter contre la délinquance financière font l'objet de plans d'actions continus tant au regard de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Le dispositif repose sur la classification des risques LCB- FT, la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque, la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que l'échange d'information LCB-FT intra-groupe. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement attentif à faire évoluer son dispositif pour s'adapter continuellement aux nouveaux risques et aux attentes des régulateurs.

En 2025, le dispositif s'est renforcé avec de nouveaux scénarios de détection d'opérations atypiques au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en recourant notamment à l'intelligence artificielle.

Intégrité des marchés

Par les dispositifs mis en place, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée participe à l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus de marché ou les tentatives d'abus de marché. La Caisse régionale veille également au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations MAR, MIF et DDA, reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Au cours de l'exercice passé, les outils de détection des abus de marché utilisés ont fait l'objet d'évolutions majeures. Leur efficacité s'en est trouvée renforcée.

Sanctions internationales

Le dispositif Sanctions Internationales du Groupe Crédit Agricole s'adapte en permanence à un contexte géopolitique complexe et particulièrement évolutif. Il s'assure de la bonne application, dès leur parution, des obligations réglementaires.

L'invasion de l'Ukraine en février 2022 a entraîné un nombre important de mesures restrictives à l'encontre de la Russie, prises essentiellement par l'Union européenne, les États-Unis, le Royaume-Uni ou encore la Suisse. Un dispositif Crédit Agricole Atlantique Vendée en a été mis en place pour implémenter les mesures afin de répondre à ce programme de sanctions, le plus large et complexe jamais publié et accompagner nos clients dans le respect de ces nouvelles sanctions internationales.

Lutte contre la fraude

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude est déployé au Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Les outils informatiques ont été renforcés en 2025 : d'une part, pour une meilleure détection notamment des cas de fraude sur cartes, sur chèques, prélèvements et virements et d'autre part, pour une meilleure transversalité et immunisation du Groupe. En particulier, dans le contexte de complexification et de modernisation des techniques de fraudes, notamment du fait des bandes organisées, l'outil de détection de la délinquance financière déployé pour améliorer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme participe également activement au renforcement de la détection des cas de fraude.

Dans la continuité du renforcement des outils, plusieurs projets sont en cours en matière de détection de la fraude documentaire et identitaire. Ils s'appuient sur des dispositifs d'examen de signaux faibles, d'analyse comportementale et sur un partenariat avec le ministère de l'Intérieur.

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption, nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a engagé les actions nécessaires à l'enrichissement de son dispositif de lutte contre la corruption. Ainsi, la Caisse régionale dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles

comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. Après la mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours pour optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption. Le Crédit Agricole est ainsi une des premières banques françaises à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption.

Droit d'alerte

Le dispositif est complété d'un droit d'alerte accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...).

Administré par des experts habilités, l'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Il garantit également l'anonymat, lorsque cette option est choisie par le lanceur d'alerte.

Intégrité des marchés

Par le dispositif en place, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée participe à l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus ou tentatives d'abus de marché. Ce dispositif, rendu obligatoire par les réglementations MAR et MIF repose sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Au cours de l'exercice passé, un nouvel outil de détection a été mis en production afin de renforcer la qualité de détection des alertes d'abus de marché.

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations notamment FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Échange Automatique d'Informations), QI (Qualified Intermediary) et DAC6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en place des procédures permettant de décliner au sein de ses entités ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

Protéger nos clients et leurs données

La conformité contribue à protéger nos clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Elle s'inscrit totalement dans les volets "Excellence relationnelle" et "Engagement sociétal" du Projet de Groupe. En 2025, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté des parcours clients. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil, de gestion des réclamations, et de gouvernance des produits.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Crédit Agricole Atlantique Vendée, qui s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du projet de l'entreprise. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil avec l'intégration des préférences ESG des clients dans le cadre du développement de la finance durable, l'analyse de la situation financière et l'horizon de temps de placement des clients. Une action de sensibilisation, auprès des conseillers, a été menée sur les vulnérabilités potentielles des seniors afin de mieux les accompagner dans la gestion de leur équipement et de recueillir un consentement éclairé sur leurs décisions d'investissement.

Dans le contexte de tension sur le pouvoir d'achat et des impacts de la transition climatique sur le budget des ménages, le dispositif d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière reste

une priorité forte avec notamment la mise en œuvre d'une solution d'intelligence artificielle permettant une détection précoce des signaux faibles de fragilité financière.

Dans le contexte persistant de tension sur le pouvoir d'achat et des impacts de la transition climatique sur le budget des ménages, la prévention des situations de fragilité financière et l'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière restent une priorité forte.

Qualité de service et transparence à l'égard du client, tarification

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en œuvre un dispositif visant à réduire les motifs d'insatisfaction de ses clients qui s'inscrit dans sa démarche d'Excellence relationnelle par l'identification et le traitement des irritants clients. Cette démarche s'appuie notamment sur le processus de traitement des réclamations, l'amélioration de l'information contenue dans la documentation sur les produits d'épargne financière et du conseil au client. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a amendé ses processus de conseil pour y intégrer les préférences ESG de ses clients.

Primauté des intérêts de la clientèle par la prévention des conflits d'intérêts

Le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts fait l'objet de mises à jour régulières.

Le respect de la primauté des intérêts des clients est un élément essentiel dans la prévention des conflits d'intérêts. C'est en agissant de manière honnête, loyale et professionnelle, que les collaborateurs du Crédit Agricole Atlantique Vendée, servent et respectent au mieux les intérêts des clients. À ce titre, la prévention des conflits d'intérêts s'inscrit pleinement dans le dispositif de promotion de la conduite éthique. À titre d'illustration, au cours de l'exercice passé, un nouveau module de formation sur le sujet des conflits d'intérêts dans le cadre d'un parcours éthique a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs.

En 2025, le dispositif a été renforcé sur le volet des conflits d'intérêts d'ordre privé (mandats détenus à l'extérieur du Groupe).

Protection de la vie privée et des données personnelles

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi, avec son informatique, la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD).

Le dispositif du groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale, déployé en 2018, a fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation, tout en inscrivant la protection des données dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets de la Caisse régionale. Des actions de sensibilisation des développeurs d'applications et de requêtes ont été menées et une formation obligatoire pour les collaborateurs les plus exposés et tous les managers est diffusée.

Le pilotage de ce dispositif est assuré par les Délégués à la Protection des Données (DPO).

Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et dirigeants du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

La culture éthique et conformité s'appuie sur un référentiel composé :

- D'une Charte éthique, dont une mise à jour a été effectuée en 2025, vient promouvoir les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe ;
- D'un Code de conduite qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique et qui a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements des collaborateurs ;
- Du Corpus Fides qui regroupe l'ensemble des procédures qui traduisent les évolutions réglementaires en matière de conformité ;
- D'autres textes comme des chartes (Charte de protection des données personnelles, Charte du lobbying responsable, Charte des achats responsables...), des politiques sectorielles (politique armement...) viennent également matérialiser les engagements du Crédit Agricole Atlantique Vendée en matière d'éthique.

L'engagement de la Direction générale et des administrateurs vis-à-vis de la culture éthique assure le "tone from the top". En plus des formations et actions de sensibilisation dédiées détaillées ci-après, il est à noter que les résultats relatifs à la promotion de l'éthique (notamment : taux de réalisation du "quiz éthique", évaluation du risque de conduite) sont inclus dans les critères de performance non-économique pris en compte dans la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. En outre, l'indicateur de risque de conduite est présenté et validé annuellement dans le cadre du Comité de management de la conformité et intégré au dispositif d'appétence aux risques.

La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation, de promotion et de formation aux enjeux et risques de non-conformité, qui mobilisent fortement l'ensemble des parties prenantes du Crédit Agricole Atlantique Vendée : collaborateurs, dirigeants et administrateurs.

En complément des mesures préventives décrites ci-dessus, un dispositif de mesure et de contrôle a posteriori du risque de conduite est en place.

Dispositif de formation

Six formations incontournables « Les fondamentaux de la cybersécurité », "Éthique professionnelle et déontologie", "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LCB-FT", "Les sanctions internationales", "La lutte contre la fraude" et "La lutte contre la corruption" composent le socle de formations obligatoires de Conformité qui doit être suivi par l'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Pour chaque formation, un quiz final permet d'attester de la bonne compréhension des enjeux par les collaborateurs.

Un set plus complet de formations de Conformité est à disposition de l'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole Atlantique Vendée, leur caractère obligatoire dépend de la fonction du collaborateur et de son entité. Ces formations sont développées par l'institut de formation interne du Groupe Crédit Agricole, permettant ainsi de s'adapter aux besoins et spécificités du Groupe.

2.3.9 Risque juridique

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations. La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « nouvelles activités, nouveaux produits » et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit Agricole S.A.

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont :

- soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances,
- soit celles utilisées habituellement dans le cadre de mise en jeu de la responsabilité des établissements de crédit, qui ne sont pas considérées comme susceptibles d'avoir des effets matériels sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, et qui ont fait l'objet de provisions en tenant compte des informations à disposition.

A ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale Atlantique Vendée, dans le cadre de ses activités commerciales et financières, il n'existe, au 30 juin 2026, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée prend acte avec satisfaction de l'arrêt rendu le 27 juin 2024 par la Cour d'appel d'Amiens dans le litige engagé par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette décision confirme le jugement du Tribunal judiciaire d'Amiens du 21 avril 2021 qui avait déjà rejeté toutes les demandes des porteurs. Cet arrêt a fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

COMPTES CONSOLIDES
INTERMEDIAIRES RESUMES
DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE
AU 30 JUIN 2026

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	68
Présentation juridique de l'entité	68
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	69
COMPTE DE RESULTAT	69
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	70
BILAN ACTIF	71
BILAN PASSIF.....	72
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	73
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	74
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	76
1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	76
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	76
1.2 Principes et méthodes comptables.....	80
2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	81
2.1 Principales opérations de structure	81
2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026	81
3 Risque de crédit.....	82
3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période..	82
3.2 Expositions au risque souverain.....	88
4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	90
4.1 Produits et charges d'intérêts	90
4.2 Produits et charges de commissions.....	91
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	92
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	93
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti ..	94
4.6 Produits (charges) nets des autres activités	94
4.7 Charges générales d'exploitation	94
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	94
4.9 Coût du risque	95
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	96
4.11 Impôts	96
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	97
5 Informations sectorielles.....	98
6 Notes relatives au bilan	98

6.1	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	98
6.2	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	98
6.3	Actifs financiers au coût amorti.....	99
6.4	Passifs financiers au coût amorti.....	101
6.5	Instruments avec évènement éventuel.....	101
6.6	Immeubles de placement	102
6.7	Provisions	102
6.8	Capitaux propres	104
7	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	105
8	Reclassements d'instruments financiers	106
9	Juste valeur des instruments financiers et informations diverses	107
9.1	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	107
9.2	Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3	110
9.3	Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti.....	113
10	Parties liées	114
11	Événements postérieurs au 30 juin 2026	114

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale :

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège social de la société :

La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes - France

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

440 242 469 RCS Nantes.

Immatriculation en date du 24 décembre 2001

Forme juridique :

Société coopérative de crédit à capital variable

Code NAF :

6419 Z

Lieu de cotation :

Nantes

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	509 797	529 813
Intérêts et charges assimilées	4.1	(426 192)	(477 151)
Commissions (produits)	4.2	134 016	139 270
Commissions (charges)	4.2	(18 844)	(19 241)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 517	5 374
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		234	354
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		3 283	5 020
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	75 479	70 729
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		75 479	70 729
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(203)	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.6	9 803	9 851
Charges des autres activités	4.6	(1 808)	(2 100)
PRODUIT NET BANCAIRE		285 565	256 545
Charges générales d'exploitation	4.7	(158 755)	(151 369)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(10 811)	(10 686)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		115 999	94 490
Coût du risque	4.9	(35 038)	(34 719)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		80 961	59 771
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	37	234
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		80 998	60 005
Impôts sur les bénéfices	4.11	608	1 738
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET		81 606	61 743
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		81 606	61 743

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		81 606	61 743
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)		-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	75 472	116 096
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	75 472	116 096
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(2 339)	(3 664)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	73 133	112 432
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.12	73 133	112 432
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		154 739	174 175
Dont part du Groupe		154 739	174 175
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.12	444	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales		98 183	80 533
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	227 912	225 993
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		25 102	25 913
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		202 810	200 080
Instruments dérivés de couverture		615 280	662 889
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.2	2 531 177	2 450 079
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 531 177	2 450 079
Actifs financiers au coût amorti	6.3	29 250 509	29 382 696
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		3 445 764	3 712 132
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		24 659 735	24 477 915
<i>Titres de dettes</i>		1 145 010	1 192 649
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(501 490)	(533 849)
Actifs d'impôts courants et différés		73 131	56 212
Comptes de régularisation et actifs divers		349 303	323 244
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.6	8 354	8 740
Immobilisations corporelles		266 609	267 009
Immobilisations incorporelles		5 605	5 570
Ecarts d'acquisition		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		32 924 573	32 929 116

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	25 420	26 449
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		25 420	26 449
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		133 118	149 459
Passifs financiers au coût amorti	6.4	27 255 535	27 389 226
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		17 219 679	17 223 079
<i>Dettes envers la clientèle</i>		9 822 998	9 855 739
<i>Dettes représentées par un titre</i>		212 858	310 408
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(18 972)	(24 379)
Passifs d'impôts courants et différés		13 846	67
Comptes de régularisation et passifs divers		937 095	959 228
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.7	75 676	62 298
Dettes subordonnées		-	-
Total dettes		28 421 718	28 562 348

Capitaux propres	4 502 855	4 366 768
Capitaux propres part du Groupe	4 502 855	4 366 768
Capital et réserves liées	645 738	645 017
Réserves consolidées	2 707 836	2 641 726
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 067 675	994 542
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	81 606	85 483
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
TOTAL DU PASSIF	32 924 573	32 929 116

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instrument s de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en milliers d'euros)																
Capitaux propres au 1er janvier 2025	442 211	2 858 230	(509)	-	3 299 931	-	685 970	685 970	-	3 985 902	-	-	-	-	-	3 985 900
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité	442 211	2 858 230	(509)	-	3 299 931	-	685 970	685 970	-	3 985 902	-	-	-	-	50	3 985 900
Augmentation / Réduction de capital	9 187	-	-	-	9 187	-	-	-	-	9 187	-	-	-	-	-	9 187
Variation des titres autodétenus	-	-	(671)	-	(671)	-	-	-	-	(671)	-	-	-	-	-	(671)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	(22 562)	-	-	(22 562)	-	-	-	-	(22 562)	-	-	-	-	-	(22 562)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	9 187	(22 562)	(671)	-	(14 046)	-	-	-	-	(14 046)	-	-	-	-	-	(14 046)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	112 432	112 432	-	112 432	-	-	-	-	-	112 432
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	61 743	61 743	-	-	-	-	-	61 743
Autres variations	-	(6)	-	-	(6)	-	-	-	-	(6)	-	-	-	-	-	(6)
Capitaux propres au 30 juin 2025	451 398	2 835 662	(1 180)	-	3 285 879	-	798 402	798 402	61 743	4 146 025	-	-	-	-	-	4 146 023
Augmentation / Réduction de capital	(537)	(230)	-	-	(767)	-	-	-	-	(767)	-	-	-	-	-	(767)
Variation des titres autodétenus	-	-	642	-	642	-	-	-	-	642	-	-	-	-	-	642
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1 233	-	-	1 233	-	-	-	-	1 233	-	-	-	-	-	1 233
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(537)	1 003	642	-	1 108	-	-	-	-	1 108	-	-	-	-	-	1 108
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	196 141	196 141	-	196 141	-	-	-	-	-	196 141
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	23 740	23 740	-	-	-	-	-	23 740
Autres variations	-	(243)	-	-	(243)	-	-	-	-	(243)	-	-	-	-	-	(243)
Capitaux propres au 31 décembre 2025	450 861	2 836 422	(538)	-	3 286 744	-	994 543	994 543	85 483	4 366 771	-	-	-	-	-	4 366 769
Affectation du résultat 2025	-	85 483	-	-	85 483	-	-	-	(85 483)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	450 861	2 921 905	(538)	-	3 372 227	-	994 543	994 543	-	4 366 771	-	-	-	-	-	4 366 769
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités	450 861	2 921 905	(538)	-	3 372 227	-	994 543	994 543	-	4 366 771	-	-	-	-	-	4 366 769
Augmentation / Réduction de capital	1 284	-	-	-	1 284	-	-	-	-	1 284	-	-	-	-	-	1 284
Variation des titres autodétenus	-	-	(562)	-	(562)	-	-	-	-	(562)	-	-	-	-	-	(562)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2026	-	(19 370)	-	-	(19 370)	-	-	-	-	(19 370)	-	-	-	-	-	(19 370)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 284	(19 370)	(562)	-	(18 648)	-	-	-	-	(18 648)	-	-	-	-	-	(18 648)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(444)	-	-	(444)	-	73 133	73 133	-	72 689	-	-	-	-	-	72 689
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(444)	-	-	(444)	-	444	444	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	81 606	81 606	-	-	-	-	-	81 606
Autres variations	-	441	-	-	441	-	-	-	-	441	-	-	-	-	-	441
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2026	452 145	2 902 532	(1 100)	-	3 353 576	-	1 067 676	1 067 676	81 606	4 502 859	-	-	-	-	-	4 502 857

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Résultat avant impôt	80 998	60 005
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10 809	10 694
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	40 531	38 424
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-	-
Résultat net des activités d'investissement	(37)	(234)
Résultat net des activités de financement	1 127	1 179
Autres mouvements	48 583	19 853
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	101 013	69 916
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(71 587)	(592 835)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(200 175)	272 048
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(61 755)	(310 676)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(90 858)	76 544
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	(4 875)	(10 310)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(429 250)	(565 229)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(247 239)	(435 308)
Flux liés aux participations	(12 592)	(13 637)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(11 965)	(16 344)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(24 557)	(29 981)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(18 034)	(13 343)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	8 710	(11 486)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(9 324)	(24 829)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	(281 120)	(490 118)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 029 924	1 650 078
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	80 533	73 027
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	949 391	1 577 051
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	748 804	1 159 960
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	98 183	67 398
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	650 621	1 092 562
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(281 120)	(490 118)

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1 *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées*

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole Atlantique Vendée pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe	Effet significatif potentiel pour le Crédit Agricole Atlantique Vendée
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	01/01/2026	Oui	Oui
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	01/01/2026	Non	Non
IFRS 9 - IFRS 7 Contrats d'électricité dépendante de la nature	01/01/2026	Non	Non

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel événement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Aucun instrument existant au 31 décembre 2025 n'a été reclassé du fait de ces amendements.

En lien avec cette nouvelle méthodologie, une nouvelle note annexe (note 6.5 - Instruments avec événement éventuel) est dédiée aux informations requises par ces amendements sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, ainsi que sur les passifs financiers évalués au coût amorti, présentant ces cibles ESG.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026 non encore appliquées par le Groupe

- **IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets

après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe	Effet significatif potentiel pour le Crédit Agricole Atlantique Vendée
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	22/04/2026	Non	Non
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	22/04/2026	Non	Non
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	22/04/2026	Non	Non
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	22/04/2026	Non	Non
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	22/04/2026	Non	Non
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	22/04/2026	Non	Non
IFRS 18* Présentation des taxes ou autres charges qui sont hors scope IAS 12		Non	Non

*Cette décision n'a pas encore été approuvée par l'IASB

1.2 Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2026

Au 30 juin 2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

➤ Avance consentie à SAS Rue La Boétie en juin 2026

Une nouvelle avance a été consentie par les CRCA à la SAS Rue La Boétie en juin 2026 afin de permettre à la SAS Rue La Boétie d'acquérir des actions CASA (opération Lilas) pour un montant de 800 millions d'euros. La Caisse régionale a participé à cette opération à hauteur de 24,7 millions d'euros.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Atlantique Vendée et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2025.

3 *Risque de crédit*

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre « Facteurs de risques – Risques de crédit »)

Le calcul du montant des pertes attendues sur le risque de crédit doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques de l'exercice 2026, marqué par une incertitude de l'environnement économique national et international. Dans ce contexte, le Groupe a notamment revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et le Crédit Agricole Atlantique Vendée a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	1 193 397	(748)	-	-	-	-	1 193 397	(748)	1 192 649
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	1 193 397	(748)	-	-	-	-	1 193 397	(748)	1 192 649
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(66 433)	159	10 517	(64)	-	-	(55 916)	95	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	122 559	(5)	10 618	(65)			133 177	(70)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(188 992)	164	(101)	1	-	-	(189 093)	165	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	1 126 964	(589)	10 517	(64)	-	-	1 137 481	(653)	1 136 828
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	8 182		-		-		8 182		
Au 30 juin 2026	1 135 146	(589)	10 517	(64)	-	-	1 145 663	(653)	1 145 010
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	444 739	-	-	-	5	-	444 744	-	444 744
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	444 739	-	-	-	5	-	444 744	-	444 744
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(165 731)	-	-	-	-	-	(165 731)	-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	224 818	(2)	-	-			224 818	(2)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(390 549)	2	-	-	-	-	(390 549)	2	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	1	-	-	-	-	-	1	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		(1)		-		-		(1)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	279 008	-	-	-	5	-	279 013	-	279 013
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	(9)		-		-		(9)		
Au 30 juin 2026	278 999	-	-	-	5	-	279 004	-	279 004
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	22 085 033	(58 665)	2 393 055	(115 118)	376 399	(202 789)	24 854 487	(376 572)	24 477 915
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(346 531)	(1 745)	310 998	2 645	35 533	(16 869)	-	(15 969)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(958 318)	9 858	958 318	(24 681)			-	(14 823)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	622 268	(11 786)	(622 268)	23 773			-	11 987	
Transferts vers Stage 3 (1)	(15 601)	208	(36 824)	5 278	52 425	(19 661)	-	(14 175)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	5 120	(25)	11 772	(1 725)	(16 892)	2 792	-	1 042	
Total après transferts	21 738 502	(60 410)	2 704 053	(112 473)	411 932	(219 658)	24 854 487	(392 541)	24 461 946
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	376 858	12 627	(150 886)	(34 495)	(37 492)	20 448	188 480	(1 420)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 952 171	(7 271)	120 364	(14 810)			2 072 535	(22 081)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 575 313)	4 970	(271 250)	11 647	(28 029)	21 617	(1 874 592)	38 234	
Passages à perte					(9 463)	8 077	(9 463)	8 077	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	1	-	1	-	121	-	123	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		14 927		(31 333)		(10 440)		(26 846)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	1 073	-	1 073	
Total	22 115 360	(47 783)	2 553 167	(146 968)	374 440	(199 210)	25 042 967	(393 961)	24 649 006
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1 018		(152)		9 863		10 729		
Au 30 juin 2026	22 116 378	(47 783)	2 553 015	(146 968)	384 303	(199 210)	25 053 696	(393 961)	24 659 735
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Engagements de financement

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	1 705 402	(5 947)	145 971	(4 146)	6 574	(1 856)	1 857 947	(11 949)	1 845 998
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(428)	(428)	539	376	(111)	-	-	(52)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(49 348)	350	49 348	(655)			-	(305)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	49 061	(783)	(49 061)	1 031			-	248	
Transferts vers Stage 3 (1)	(229)	6	(112)	5	341	(111)	-	(100)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	88	(1)	364	(5)	(452)	111	-	105	
Total après transferts	1 704 974	(6 375)	146 510	(3 770)	6 463	(1 856)	1 857 947	(12 001)	1 845 946
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	60 445	513	(2 044)	(1 537)	(534)	(1 413)	57 867	(2 437)	
Nouveaux engagements donnés (2)	728 825	(2 481)	43 257	(2 356)			772 082	(4 837)	
Extinction des engagements	(668 381)	2 016	(45 300)	1 691	(3 566)	143	(717 247)	3 850	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		977		(871)		(1 556)		(1 450)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	1	1	(1)	(1)	3 032	-	3 032	-	
Au 30 juin 2026	1 765 419	(5 862)	144 466	(5 307)	5 929	(3 269)	1 915 814	(14 438)	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	790 267	(6 973)	41 873	(3 150)	22 514	(7 511)	854 654	(17 634)	837 020
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(22 136)	2 344	21 619	(5 640)	517	(6)	-	(3 302)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(28 844)	2 490	28 844	(5 905)			-	(3 415)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	7 045	(147)	(7 045)	264			-	117	
Transferts vers Stage 3 (1)	(337)	1	(180)	1	517	(6)	-	(4)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	768 131	(4 629)	63 492	(8 790)	23 031	(7 517)	854 654	(20 936)	833 718
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(19 998)	1 675	(10 995)	(2 857)	(6 010)	(296)	(37 003)	(1 478)	
Nouveaux engagements donnés (2)	44 112	(453)	4 895	(660)			49 007	(1 113)	
Extinction des engagements	(64 112)	634	(15 890)	160	(6 010)	70	(86 012)	864	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 494		(2 357)		(366)		(1 229)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	2	-	-	-	-	-	2	-	
Au 30 juin 2026	748 133	(2 954)	52 497	(11 647)	17 021	(7 813)	817 651	(22 414)	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Crédit Agricole Atlantique Vendée au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	400 134	400 134	11 287	411 421
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	6 551	6 551	-	6 551
Total	-	-	-	406 685	406 685	11 287	417 972

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	15 626	15 626	-	15 626
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	431 868	431 868	16 581	448 449
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	6 510	6 510	-	6 510
Total	-	-	-	454 004	454 004	16 581	470 585

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	368 038	352 255
Opérations avec les établissements de crédit	5 144	6 668
Opérations internes au Crédit Agricole	56 489	58 856
Opérations avec la clientèle	287 991	272 217
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	18 414	14 514
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	141 759	177 558
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	509 797	529 813
Sur les passifs financiers au coût amorti	(304 964)	(359 955)
Opérations avec les établissements de crédit	(7 580)	(6 369)
Opérations internes au Crédit Agricole	(226 338)	(284 354)
Opérations avec la clientèle	(67 627)	(65 092)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(3 419)	(4 140)
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(121 123)	(117 062)
Autres intérêts et charges assimilées	(105)	(134)
Charges d'intérêts	(426 192)	(477 151)

(1) dont 6 845 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2026 contre 5 717 milliers d'euros au 30 juin 2025.

(2) dont 36 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2026 contre 29 milliers d'euros au 30 juin 2025.

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	602	(62)	540	398	(84)	314
Sur opérations internes au Crédit Agricole	2 108	(3 750)	(1 642)	1 688	(4 494)	(2 806)
Sur opérations avec la clientèle	5 412	(1 079)	4 333	5 149	(792)	4 357
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	107	-	107	120	-	120
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	123 644	(13 891)	109 753	130 976	(13 799)	117 177
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	2 143	(62)	2 081	939	(72)	867
Total Produits et charges de commissions	134 016	(18 844)	115 172	139 270	(19 241)	120 029

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité de banque de proximité.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	489	165
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	256	343
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	554	920
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	2 867	2 650
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	421	388
Résultat de la comptabilité de couverture	(1 070)	908
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 517	5 374

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	83 928	(83 940)	(12)	79 892	(79 898)	(6)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	33 021	(24 116)	8 905	24 804	(41 643)	(16 839)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	50 907	(59 824)	(8 917)	55 088	(38 255)	16 833
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 317 892	(1 318 950)	(1 058)	1 547 709	(1 546 795)	914
Variations de juste valeur des éléments couverts	672 825	(646 125)	26 700	746 324	(801 575)	(55 251)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	645 067	(672 825)	(27 758)	801 385	(745 220)	56 165
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 401 820	(1 402 890)	(1 070)	1 627 601	(1 626 693)	908

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (1)	75 479	70 729
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	75 479	70 729

(1) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables SAS Rue La Boétie pour 67 534 milliers d'euros (contre 65 533 milliers d'euros au 1er semestre 2025.)

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Titres de dettes	(203)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(203)	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	(203)	-

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque »

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	2 304	1 384
Autres produits (charges) nets	5 691	6 367
Produits (charges) des autres activités	7 995	7 751

4.7 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	(107 361)	(99 890)
Impôts, taxes et contributions réglementaires	(4 670)	(4 408)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(46 724)	(47 071)
Charges générales d'exploitation	(158 755)	(151 369)

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations aux amortissements	(10 811)	(10 686)
Immobilisations corporelles (1)	(10 809)	(10 684)
Immobilisations incorporelles	(2)	(2)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(10 811)	(10 686)

(1) Dont 956 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 1 092 milliers d'euros au 30 juin 2025.

4.9 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(26 427)	(5 266)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	15 144	(1 839)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	11 041	(2 598)
Engagements par signature	4 103	759
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(41 571)	(3 427)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(31 914)	(9 512)
Engagements par signature	(9 657)	6 085
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(6 876)	(27 871)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(5 161)	(28 918)
Engagements par signature	(1 715)	1 047
Autres actifs (C)	(13)	1
Risques et charges (D)	(452)	(486)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(33 768)	(33 622)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(1 384)	(1 274)
Récupérations sur prêts et créances	119	324
comptabilisés au coût amorti	119	324
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(5)	(147)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(35 038)	(34 719)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	37	234
Plus-values de cession	37	251
Moins-values de cession	-	(17)
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37	234

4.11 Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Charge d'impôt courant	(11 834)	(3 343)
Charge d'impôt différé	12 442	5 081
Reclassement de la charge (produit) d'impôt lié à l'approche par superposition	-	-
Total Charge d'impôt	608	1 738

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 Mds€

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 1 939 milliers d'euros dont 1 293 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	75 472	116 096
Ecart de réévaluation de la période	75 028	116 096
Transferts en réserves	444	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(2 339)	(3 664)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	73 133	112 432
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	73 133	112 432
Dont part du Groupe	73 133	112 432
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

5 Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Compte tenu de la définition des secteurs opérationnels et de leurs critères de présentation, l'ensemble des activités du Crédit Agricole Atlantique Vendée se situe dans le secteur " banque de proximité en France ".

6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	25 102	25 913
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	202 810	200 080
Instruments de capitaux propres	3 988	3 433
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	198 822	196 647
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	227 912	225 993
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 197 934 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2026 (contre 195 765 milliers d'euros au 31 décembre 2025)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	25 420	26 449
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	25 420	26 449

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 531 177	1 114 846	(9 049)	2 450 079	1 039 393	(9 068)
Total	2 531 177	1 114 846	(9 049)	2 450 079	1 039 393	(9 068)

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	12 136	-	-	12 137	-	-
Titres de participation non consolidés	2 519 041	1 114 846	(9 049)	2 437 942	1 039 393	(9 068)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 531 177	1 114 846	(9 049)	2 450 079	1 039 393	(9 068)
Impôts sur les bénéfices		(33 473)	-		(31 130)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		1 081 373	(9 049)		1 008 263	(9 068)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2026			31/12/2025		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	55	-	(444)	-	-	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	55	-	(444)	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		-	(444)		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 445 764	3 712 132
Prêts et créances sur la clientèle	24 659 735	24 477 915
Titres de dettes	1 145 010	1 192 649

Valeur au bilan	29 250 509	29 382 696
------------------------	-------------------	-------------------

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	103 691	267 811
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	29 734	248 206
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	174 957	176 583
Prêts subordonnés	356	350
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	279 004	444 744
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	279 004	444 744
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	628 757	709 181
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	2 538 003	2 558 207
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	3 166 760	3 267 388
Valeur au bilan	3 445 764	3 712 132

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	7 201	8 592
Autres concours à la clientèle	24 938 539	24 773 481
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	822	578
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	46 970	19 157
Comptes ordinaires débiteurs	60 164	52 679
Valeur brute	25 053 696	24 854 487
Dépréciations	(393 961)	(376 572)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	24 659 735	24 477 915
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	24 659 735	24 477 915

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics et valeurs assimilées	406 890	454 232
Obligations et autres titres à revenu fixe	738 773	739 165
Total	1 145 663	1 193 397
Dépréciations	(653)	(748)
Valeur au bilan	1 145 010	1 192 649

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit	17 219 679	17 223 079
Dettes envers la clientèle	9 822 998	9 855 739
Dettes représentées par un titre	212 858	310 408
Valeur au bilan	27 255 535	27 389 226

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	10 953	10 490
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	7 495	7 493
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	174 949	176 426
Total	185 902	186 916
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	1
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	17 033 777	17 036 162
Total	17 033 777	17 036 163
Valeur au bilan	17 219 679	17 223 079

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs	5 768 128	5 869 415
Comptes d'épargne à régime spécial	74 118	75 581
Autres dettes envers la clientèle	3 980 752	3 910 743
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	9 822 998	9 855 739

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	132 763	240 419
Emprunts obligataires	80 095	69 989
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	212 858	310 408

6.5 Instruments avec évènement éventuel

Conformément aux éléments indiqués en note 1.1, le groupe Crédit Agricole émet des instruments dits « ESG », dont les flux de trésorerie contractuels varient en fonction de l'atteinte par le débiteur de cibles ESG.

Les natures des cibles (une ou plusieurs cibles par instrument, pouvant être des cibles liées à des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance d'entreprise) et des modifications des flux de trésorerie (bonus en cas d'atteinte de la cible, malus en cas de non-atteinte, combinaison de malus et bonus, avec cumulatif avec année, etc.) sont très diverses au sein du Groupe. Le groupe Crédit Agricole se réfère aux *sustainability-linked loan principles*

(SLLP) comme référentiel pour structurer les instruments indexés ESG. Un exemple typique de ce type d'instrument proposé par le Groupe consiste en des prêts présentant une cible ESG basée sur la trajectoire de décarbonation du client (exemple : réduction de l'empreinte carbone du client certifiée par un tiers indépendant), avec bonus sur le taux payé par le client en cas d'atteinte de la cible et un malus en cas de non-atteinte.

La nouvelle méthodologie Groupe, basée sur l'appréciation de la variabilité des flux de trésorerie induite par ces cibles ESG, implique qu'un instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Le Groupe ne présente pas d'autres natures d'événements éventuels qui ne seraient pas directement liés à des changements dans les risques et coûts de base du prêt.

6.6 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
Valeur brute	20 227	-	-	-	-	-	20 227
Amortissements et dépréciations	(11 487)	-	(386)	-	-	-	(11 873)
Valeur au bilan	8 740	-	(386)	-	-	-	8 354

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Valeur brute	19 869	-	358	-	-	-	20 227
Amortissements et dépréciations	(10 695)	-	(792)	-	-	-	(11 487)
Valeur au bilan	9 174	-	(434)	-	-	-	8 740

6.7 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
Risques sur les produits épargne-logement	5 839	-	1 196	-	(371)	-	-	6 663
Risques d'exécution des engagements par signature	29 583	-	34 565	-	(27 296)	-	-	36 852
Risques opérationnels	7 900	-	-	-	-	-	-	7 900
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 989	-	3 206	(74)	(47)	-	-	7 074
Litiges divers	3 328	-	582	(54)	(92)	-	-	3 764
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	11 659	-	3 026	(1 239)	(22)	-	-	13 423
TOTAL	62 298	-	42 575	(1 367)	(27 828)	-	-	75 676

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Risques sur les produits épargne-logement	7 218	-	189	-	(1 568)	-	-	5 839
Risques d'exécution des engagements par signature	39 089	-	67 475	-	(76 983)	-	-	29 583
Risques opérationnels	5 631	-	7 900	(3 460)	(2 171)	-	-	7 900
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 590	-	3 233	(3 254)	-	-	(580)	3 989
Litiges divers	2 594	-	1 599	(63)	(803)	-	-	3 328
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	7 479	-	5 992	(1 736)	(76)	-	-	11 659
TOTAL	66 601	-	86 388	(8 513)	(81 601)	-	(580)	62 298

Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le calcul de la provision EL repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du Groupe Crédit Agricole.

Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 6 379 milliers d'euros au 30 juin 2026 comme au 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro, ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.8 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2026	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 203 889	16,30%	0,00%
Dont part du Public (hors PREDICA)	1 161 100	15,72%	0,00%
Dont parts PREDICA	37 858	0,51%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	4 931	0,07%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 855 972	25,13%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 855 972	25,13%	0,00%
Parts sociales	4 325 632	58,57%	0,00%
Dont 75 Caisses Locales	4 325 585	58,57%	76,92%
Dont 16 administrateurs de la Caisse régionale	20	0,00%	9,23%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,51%
Dont Autres	26	0,00%	13,33%
Total	7 385 493	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 112 629 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2025, l'Assemblée générale du 20 mars 2026 du Crédit Agricole Atlantique Vendée a approuvé le versement d'un dividende net :

- par part sociale de 0,81 euros,
- par Certificats Coopératifs (CCI et CCA) de 3,86 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2021	3,88	3,88	0,34
2022	4,02	4,02	0,41
2023	3,71	3,71	0,57
2024	3,53	3,53	0,73
2025	3,86	3,86	0,81

Dividendes payés au cours de la période

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 19 370 milliers d'euros en 2026 contre 22 562 milliers d'euros en 2025.

7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés	2 733 465	2 712 601
Engagements de financement	1 915 814	1 857 947
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 915 814	1 857 947
Engagements de garantie	817 651	854 654
Engagements d'ordre des établissements de crédit	-	-
Engagements d'ordre de la clientèle	817 651	854 654
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	11 222 061	11 091 734
Engagements de financement	12 000	12 000
Engagements reçus des établissements de crédit	12 000	12 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	11 210 061	11 079 734
Engagements reçus des établissements de crédit	406 378	394 570
Engagements reçus de la clientèle	10 803 683	10 685 164
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	9 289 697	9 458 053
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	174 949	176 426
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	9 464 646	9 634 479
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	260 229	256 447
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	260 229	256 447

Au 30 juin 2026 Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2026, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté 9 289 697 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 9 458 053 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Crédit Agricole Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté notamment :

- 2 126 171 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 2 177 901 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;

- 362 446 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 299 839 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;

- 6 801 079 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 6 980 312 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

8 *Reclassements d'instruments financiers*

Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas opéré en 2026 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 de la norme IFRS 9.

9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	25 102	-	25 102	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	25 102	-	25 102	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	202 810	137 885	6 323	58 602
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	3 988	-	3 988	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	198 822	137 885	2 335	58 602
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	546	-	-	546
Titres de dettes	198 276	137 885	2 335	58 056
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 531 177	525	2 455 117	75 535
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 531 177	525	2 455 117	75 535
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	615 280	-	615 280	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	3 374 369	138 410	3 101 822	134 137
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	25 913	-	25 913	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	25 913	-	25 913	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	200 080	136 373	5 943	57 764
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	3 433	-	3 433	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	196 647	136 373	2 510	57 764
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	546	-	-	546
Titres de dettes	196 101	136 373	2 510	57 218
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 450 079	525	2 375 669	73 885
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 450 079	525	2 375 669	73 885
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	662 889	-	662 889	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	3 338 961	136 898	3 070 414	131 649
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	25 420	-	25 420	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	25 420	-	25 420	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	133 118	-	133 118	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	158 538	-	158 538	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	26 449	-	26 449	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	26 449	-	26 449	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	149 459	-	149 459	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	175 908	-	175 908	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
(en milliers d'euros)							
Solde de clôture (31/12/2025)	131 649	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	3 181	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	1 531	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	1 650	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	143	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(836)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	134 137	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
(en milliers d'euros)									
Solde de clôture (31/12/2025)	-	-	546	57 218	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	1 531	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	1 531	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	143	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	(836)	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	-	-	546	58 056	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
(en milliers d'euros)			
Solde de clôture (31/12/2025)	73 885	-	-
Gains /pertes de la période (1)	1 650	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	1 650	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	75 535	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	3 175
Comptabilisés en résultat	1 525
Comptabilisés en capitaux propres	1 650

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.

L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 1 151 776 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 1 119 251 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 32 525 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 1 206 185 et 1 171 036 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 35 143 milliers d'euros.

10 *Parties liées*

Parties liées	Participation Directe (D) ou Indirecte (I) de la Caisse régionale	% d'intérêt	Transactions conclues en 2026
CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE IMMOBILIER PARTICIPATION	D	100,00%	Aucune transaction significative
SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDÉE	I	100,00%	Aucune transaction significative
PATRIMOINE SQUARE HABITAT	I	100,00%	Aucune transaction significative
CABLE	I	99,90%	Aucune transaction significative
SQUARE HABITAT OUEST IMMOBILIER	I	50,00%	Aucune transaction significative
LE PERTUIS	D	100,00%	Aucune transaction significative
LE VILLAGE BY CA ATLANTIQUE VENDÉE	D	100,00%	Aucune transaction significative
FONCIÈRE ATLANTIQUE VENDÉE	D	100,00%	Avance en comptes courants pour un montant de 10 M€
ATLANTIQUE VENDÉE INVESTISSEMENT	D	100,00%	Aucune transaction significative

11 *Événements postérieurs au 30 juin 2026*

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas connaissance d'évènement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 30 Juin 2026.

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE 2026

Forvis Mazars SA

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du centre
Asturia Bâtiment A, 4 Rue Edith Piaf A
44800 Saint-Herblain

PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du centre
11 rue Arthur III – C.S. 24241
44263 Nantes Cedex

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle

Période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle

Période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, relatifs à la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes
Nantes, le 31 juillet 2026

Forvis Mazars SA

PricewaterhouseCoopers Audit

Eve MARTINEAU
Associée

Jean-Baptiste MEUGNIOT
Associé

Anne PARENTY
Associée

Nicolas JOLIVET
Associé

Attestation du responsable de l'information financière semestrielle

Mme Marie-Agnes CHESNEAU-LANGEVIN Directrice Générale de la CR Atlantique Vendée

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à NANTES le 31 juillet 2026

Glossaire

ACRONYMES

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

AMF

Autorité des marchés financiers

BCE

Banque centrale européenne

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

TERMES

AT1 *Additionnal Tier 1*

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

Autocontrôle

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre *via* la directive 2013/36/UE (CRD 4 – *Capital Requirement Directive*) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – *Capital Requirement Regulation*).

CCA *Certificat coopératif d'associés*

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI *Certificat coopératif d'investissement*

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

Collatéral

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Coût du risque

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Crédit Agricole S.A.

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

Dilution

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

Dividende

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

EAD *Exposure At Default*

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

Écart d'acquisition/survaleur

Un écart d'acquisition ou survaleur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

EP *Emplois pondérés* / *RWA Risk-Weighted Assets*

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

Gestion d'actifs *Asset Management*

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

Gouvernement d'entreprise ou gouvernance

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

Groupe Crédit Agricole

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales.

OPCVM *Organisme de placement collectif en valeurs mobilières*

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

Parts sociales

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

PNB *Produit net bancaire*

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

Ratio de levier

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (*Tier 1*), le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

LCR *Liquidity Coverage Ratio – Ratio de liquidité à un mois*

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

Résolution

Raccourci de langage pour désigner la "résolution de crises ou de défaillances bancaires". Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l'autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

Sociétaire

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, *via* les Sociétaires, qui détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

SICAV *Société d'investissement à capital variable*

Une société d'investissement à capital variable est une catégorie d'OPCVM qui permet aux investisseurs d'investir dans un portefeuille d'actifs financiers, sans détenir directement ces actifs, et de diversifier leurs placements. Elles gèrent un portefeuille de valeurs et sont spécialisées par exemple sur un marché, une classe d'actifs, un thème d'investissement ou un secteur. En matière fiscale, une part de SICAV est assimilable à une action.

Solvabilité

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer. L'analyse de la solvabilité se distingue de l'analyse de la liquidité : la liquidité de l'entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR. Pour une compagnie d'assurance, la solvabilité est encadrée par la directive Solvabilité 2, cf. Solvabilité 2.

Solvabilité 2

Directive européenne relative aux entreprises d'assurance et de réassurance dont l'objectif est de garantir à tout moment le respect des engagements vis-à-vis des assurés, face aux risques spécifiques encourus par les entreprises. Elle vise une appréciation économique et prospective de la solvabilité, *via* trois piliers : des exigences quantitatives (Pilier 1), des exigences qualitatives (Pilier 2) et des informations à destination du public et du superviseur (Pilier 3). Adoptée en 2014, elle a fait l'objet d'une transposition en droit national en 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Spread de crédit

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

Stress test *ou test de résistance*

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux) ¹⁴

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux directeur

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (*Fed*).

¹⁴ Indicateur alternatif de performance.